

# LA SEMAINE AFRICAINNE



[www.lasemaineafricaine.info](http://www.lasemaineafricaine.info)

N° 4206 du Vendredi 1<sup>er</sup> Décembre 2023 - 71<sup>e</sup> Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -  
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: [lasemaineafricaine@yahoo.fr](mailto:lasemaineafricaine@yahoo.fr)

CELEBRATION DE LA PROCLAMATION DE LA REPUBLIQUE

## Un appel à un sursaut salvateur pour intensifier la lutte contre l'incivisme (P.3)

CAMU

### Démarrage de l'opération d'enrôlement biométrique des assurés à Brazzaville



le Premier  
ministre (au mi-  
lieu) et d'autres  
ministres pendant  
l'enrôlement.  
(P.8)

EDITORIAL

### Naufrage d'une Nation

INSERTION LEGALE

### Vente à la suite d'une saisie bancaire



Une vue de l'intérieur du site (P.14)

NONCIATURE APOSTOLIQUE  
EN REPUBLIQUE DU CONGO

Du Vatican, le 23 novembre 2023

Message du Pape François après l'accident  
survenu au Stade d'Ornano de Brazzaville

A

Son Excellence Mgr Bienvenu Manamika  
Bafouakouahou, Archevêque de Brazzaville,

Apprenant avec peine, le tragique accident survenu au  
Stade d'Ornano, lors d'une opération de recrutement de  
l'Armée, Sa Sainteté le Pape François, m'a chargé d'as-  
surer les familles et les proches des défunts de sa proxi-  
mité spirituelle. Il demande au Très-Haut de donner le  
bonheur éternel aux personnes disparues. Et de soutenir  
les familles dans le deuil et dans la peine, invitant chacun  
à une grande solidarité fraternelle et spirituelle auprès de  
tous ceux qui sont dans l'épreuve.

Il rend hommage à toutes les personnes qui se sont por-  
tées au secours des jeunes en détresse. Sur tous, il im-  
plorent les bénédictions du Tout-Puissant.

Cardinal Pietro PAROLIN  
Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté

**CANAL+**  
OFFREZ-VOUS LE MEILLEUR  
LE DECODEUR HD  
1 000 FCFA TTC  
5 000 FCFA TTC  
REABONNEZ-VOUS  
15 JOURS OFFERTS  
A TOUT CANAL+  
Avec un cadeau en forme de boîte à chaussures.

**ANNONCE**

**La Semaine Africaine  
informe ses lecteurs qu'elle  
met en location sa salle  
de conférences et deux  
bureaux, situés  
au rez-de-chaussée  
de son bâtiment.**

**Contacts: 06 8014203  
06 6619843**

**Maître Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU**  
**Notaire**

é lisant domicile au sein du cabinet conseil juridique et fiscal NKS-EXPERTISE, avenue Nguéli-Nguéli, wharf en face du centre de repos, immeuble restaurant Caicos, Centre-ville, Pointe-Noire, téléphones : 06 976 66 12/ 05 575 20 98.  
E-Mail : maitresaultia@gmail.com  
République du Congo.

**INSERTION LEGALE**  
**PREZIOSO CONGO**

Société Anonyme Unipersonnelle avec Administrateur Général  
au capital social de F CFA 105.000.000  
zone industrielle, Yard océan express  
RCCM N° CG-PNR-01-1986-B14-00019  
B.P: 1921  
Pointe – Noire  
REPUBLIQUE DU CONGO

Suivant décision prise en assemblée générale ordinaire, objet d'un procès-verbal dressé en la forme sous seing privé, en date du quatre octobre deux mil vingt-trois, dûment enregistré le seize novembre deux mil vingt-trois, sous le folio 218/21, n°8493, l'actionnaire unique de la société PREZIOSO CONGO SAU, a approuvé la démission de Monsieur **Laurent BOUDARGES** aux fonctions d'administrateur général adjoint, puis a procédé à la nomination de la personne ci-après identifiée aux fonctions d'administrateur général adjoint pour une durée de six (06) années:

Monsieur **Florent Alexandre MANCHON**, cordiste, de nationalité française.

**DEPOT LEGAL**

Dépôt dudit acte a été fait au greffe du tribunal de commerce, le vingt et un novembre deux mil vingt-trois, puis enregistré sous le numéro CG-PNR-01-2023-D-01342.

*Pour avis*  
*La Notaire*

**Maître Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU**

**Maître Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU**  
**Notaire**

é lisant domicile au sein du cabinet conseil juridique et fiscal NKS-EXPERTISE, avenue Nguéli-Nguéli, wharf en face du centre de repos, immeuble restaurant Caicos, Centre-ville, Pointe-Noire, téléphones : 06 976 66 12/ 05 575 20 98.  
E-Mail : maitresaultia@gmail.com  
République du Congo.

**INSERTION LEGALE**  
**ROPETEC CONGO**

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE  
AU CAPITAL DE 1.000.000 FCFA  
Siège Social : Arrondissement 01 E.P.LUMUMBA,  
Yard Océan Express, zone industrielle  
B.P : 5835  
RCCM n°CG-PNR-01-2010-B12-00149  
POINTE-NOIRE  
REPUBLIQUE DU CONGO

Aux termes d'un acte établi en la forme sous seing privé, en date du quatre octobre deux mil vingt-trois, consistant en un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire, dûment enregistré en date du seize novembre deux mil vingt-trois sous le folio 218/4, n°8476, les associés de la société ROPETEC CONGO SARL, ont approuvé la démission de Monsieur **Laurent BOUDARGES**, aux fonctions de co-gérant.

En conséquence, ils ont nommé en qualité de co-gérant, la personne ci-après identifiée:

Monsieur **Florent Alexandre MANCHON**, Cordiste, de nationalité française

**DEPOT LEGAL**

Dépôt dudit acte a été fait au greffe du tribunal de commerce, le vingt et un novembre deux mil vingt-trois, puis enregistré sous le numéro CG-PNR-01-2023-D-01343.

*Pour avis*  
**La Notaire Maître Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU**

**Maître Léole Marcelle KOMBO**  
**Notaire à Pointe-Noire**

73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers  
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718  
Pointe-Noire, République du Congo

**ANNONCE LEGALE**  
**SOCIETE «LE PATRIMOINE»**

Société à Responsabilité Limitée au capital de F.CFA: 1.000.000.  
Siège social: En face de la Maison d'arrêt, Quartier Mpita  
Pointe-Noire, République du Congo.  
RCCM: CG-PNR-01-2019-B12-00225

**DISSOLUTION DE LA SOCIETE**

Suivant Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire à Pointe-Noire, en date du 14 Août 2023, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres, le 16 Novembre 2023, sous le folio 212/11 N° 8328, les associés ont décidé de la dissolution de la société LE PATRIMOINE, en Sigle «L.P.» SARL.  
Liquidateur amiable: Monsieur **ADOTEVI PKAPKO Paulin**.

**Dépôt légal:** Le procès-verbal a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce, le 16 Novembre 2023, sous le dépôt n° CG-PNR-01-2023-D-01325 et mention modificative a été portée au RCCM, à la même date, sous le numéro CG-PNR-01-2023-M-02911.

*Pour insertion légale,*

**Maître Léole Marcelle KOMBO.**

**ANNONCE LEGALE**

OFFICE NOTARIAL Maître Raymond ASSAH  
Office sis derrière la Bourse du travail, à côté de l'ancien site de l'Ecole Africaine de Développement (EAD), boîte postale: 5005, téléphone: (242)05.553.15.07/06.675.15.15, Pointe-Noire.

**«SOCIETE PROSPERITY INTERCONTINENTAL TRADING» SARLU.**

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle  
Au Capital social de Francs CFA: Un Million (1.000.000)  
Siège social: Centre-ville, 197 Avenue Stéphane TCHITCHELLE, Rez-de- Chaussée B9, Arrondissement N° 01 Patrice Lumumba  
Pointe-Noire, République du Congo

Suivant acte reçu à Pointe-Noire, le 01<sup>er</sup> Août 2023, par Maître Raymond ASSAH, Notaire, de résidence en la même ville, il a été constitué, conformément aux lois en vigueur en la matière de sociétés commerciales, une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, d'une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) années, dont les statuts ont été enregistrés à Pointe Noire, le 01<sup>er</sup> Août 2023, sous le numéro Folio 145/25 N°5972 et ayant pour principal objet social:

et de produits de beauté- G470202 (Cosmétique, des détergents);

- Commerce de gros de matériaux de construction, quincaillerie et fournitures pour plomberie - G460403 (Des matériaux de construction, de quincaillerie et autres).

Immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit mobilier, le 18 Août 2013, sous le numéro RCCM: CG-PNR/01-2023-BI3-00203, cette société a pour Directrice gérante Madame OBA Gitta Nadine, de nationalité Congolaise, née le 18 Octobre 1980 à Gouene, République du Congo, titulaire de la Carte Nationale d'identité délivré à Pointe-Noire, sous le numéro 1521800318403 et demeurant au quartier Terre jaune Mongo-Mpoukou à la Rue vers WAMBA à Pointe-Noire, République du Congo.

- Commerce de gros non spécialisé - G460600 (Le commerce, L'import-export l'achat, la vente et la distribution de toutes marchandises, de tous produits, notamment);

- Commerce de gros de produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés - G460203 (L'alimentation générale);

- Commerce de détail en magasin spécialisé de produits pharmaceutiques et médicaux, de parfumerie

*Pour avis,*

**Maître Raymond ASSAH**  
**Notaire.**

**LA SEMAINE AFRICAINE**

**Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique**  
**Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)**

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.  
**B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -**

**Président:**

**Mgr Miguel Angel OLAVERRI,**  
Archevêque de Pointe-Noire

**Vice-Président**

**Directeur de Publication / Rédacteur en chef:**  
**Albert S. MIANZOUKOUTA**

**Rédacteur en chef: Cyr Armel YABBAT- NGO**  
Tel : (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43

**Secrétaire de rédaction:**

**Guy-Saturnin MAHOUNGOU**  
06 671 72 20 / 05 575.66.20

**Infographisme: Atelier: La Semaine Africaine**

**Service Commercial: Brazzaville:**  
Tél.: 06.660.75.86

**Pointe-Noire: Chef de bureau**  
**Véran Carrhol YANGA**  
05 6977554 / 06 6682472

**Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05**  
**E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr**

**Site Internet:**  
**www.lasemaineafricaine.info.**



CELEBRATION DE LA PROCLAMATION DE LA REPUBLIQUE

# Le Chef de l'Etat a appelé à un sursaut salvateur pour intensifier la lutte contre l'incivisme

Le Congo a célébré, le mardi 28 novembre 2023, le 65ème anniversaire de la proclamation de la République. En effet, le territoire du Moyen-Congo, sous colonisation française, est devenu République le 28 novembre 1958, deux mois après le référendum constitutionnel du 28 septembre 1958, où le Congo s'était illustré, à une écrasante majorité (99%), pour le «Oui» en faveur de la Communauté proposée par le président français, le général Charles De Gaulle. Le point central de cette solennité était le discours sur l'état de nation du Chef de l'Etat prononcé devant le Parlement réuni en congrès, au cours d'une séance présidée par Isidore Mvouba, président du congrès.

«Le civisme et la pérennité de la République». Tel est le thème choisi pour ce 65<sup>e</sup> anniversaire. Le Chef de l'Etat a débuté son message en rendant hommage aux 31 jeunes arrachés à l'affection de la vie, suite au drame survenu au stade d'Ornano, dans la nuit du lundi 20 au mardi 21 novembre 2023. «Il nous faut analyser froidement les circonstances de cette effroyable tragédie afin de situer, pour l'histoire, toutes les responsabilités et, pour l'avenir, tirer les enseignements et les leçons utiles. Ce triste événement nous renvoie à la problématique cruciale de l'avenir de notre jeunesse», a-t-il déclaré. En leur mémoire, il a fait observer une minute de silence. A la différence des éditions antérieures, la célébration de la Journée de la République, le 28 novembre de chaque année, se déroule désormais sur fond de message consacré à l'état de la Nation. «65 ans après sa proclamation et en dépit de toutes les difficultés et embûches rencontrées, les institutions de la République demeurent stables et fonctionnent normalement. La Nation congolaise se structure et se consolide au fil des jours», a affirmé le Chef de l'Etat qui a décliné la situation du pays au cours de cette année qui s'achève.

«Tout n'a pas été fait. Ne pas tout faire ne signifie nullement ne rien faire du tout. Le parfait n'existe pas. Il nous appartient de tirer toutes les leçons de nos insuffisances pour apporter les corrections qui s'imposent et imprimer les accélérations nécessaires afin d'être au diapason des attentes multiples et légitimes du peuple», a-t-il précisé, tout en saluant la résilience et l'esprit de sacrifice du peuple pour permettre au pays de créer «les conditions idoines d'une économie prospère et diversifiée». Pour le Président de la République, il faut lutter contre les phénomènes qui sèment quotidiennement la désolation dans les familles. «Les violences commises par les jeunes sont certes répréhensibles car à chaque violation de la loi, correspondent un jugement et une sanction. Cependant, en la matière, la justice de la rue ne doit nullement prendre le pas sur le droit. Personne ne peut se muer en justicier et se rendre justice soi-même, au risque d'enfreindre les dispositions pertinentes, inhérentes aux droits de l'homme», a-t-il dit. A travers cet appel à lutter contre le grand banditisme juvénile, il a également fustigé les violences faites aux femmes. «L'Etat tire sa force des rigueurs de la



Le Président Denis Sassou-Nguesso

loi. Les dispositions doivent être prises pour que, sans atermoiements, s'applique la loi portant lutte contre les violences faites aux femmes en République du Congo», a déclaré Denis Sassou-Nguesso. Il a évoqué les difficultés qui écumulent le domaine du sport, avec des performances mitigées pour lesquelles, a-t-il dit, «la responsabilité demeure largement partagée». «La Paix reste un crédo intangible pour le Congo», a indiqué le Chef de l'Etat. Et d'ajouter: «Nul n'a le droit de la mettre en péril. Comme à l'accoutumée, J'y veillerai personnellement». 65 ans après l'avènement de la République, «des progrès sensibles ont été réalisés par notre pays dans plusieurs secteurs. Nous nous attelons à en consolider les acquis et à amplifier les bienfaits au profit de nos populations», a-t-il fait savoir. Le Président de la République a aussi fustigé les actes de vandalisme perpétrés sur les infrastructures construites à grands frais: le stade de la Concorde, l'université de Kintélé, le système d'éclairage du viaduc.

Pour ce processus cumulatif de progrès et d'avancées significatives, qui ne peut être réalisé dans un contexte de destruction des édifices et autres ouvrages d'art, le Chef de l'Etat pense que «seuls le dévouement du citoyen pour la communauté nationale et l'abnégation pour le patrimoine commun peuvent encore faire prévaloir le respect de la chose publique. Les efforts de l'Etat pour la prospérité de la Nation et la transformation de notre pays en une société qui se modernise inexorablement doivent s'accompagner d'une véritable adaptation, d'un réel changement de mentalités, d'attitudes et de comportements de tous et de chacun». Il a appelé à un sursaut salvateur pour intensifier la lutte contre l'incivisme. «Il s'agit de reconfigurer et de réadapter la pratique usuelle et quotidienne du citoyen aux exigences actuelles de la société, tel qu'il doit assumer ses devoirs avant de réclamer ses droits. La conscience nationale s'en trouve interpellée», a-t-il conclu.

Cyr Armel YABBAT-NGO

DRAME DU STADE D'ORNANO

## Pour le Gouvernement, une situation à gérer avec beaucoup de responsabilité

Le Gouvernement était face à la représentation nationale le 23 novembre 2023 pour une séance de questions d'actualité liée au drame survenu dans la nuit du 20 au 21 novembre au stade d'Ornano à Brazzaville. L'auteur des questions, le député Bien-aimé Obam Ondon, a demandé au Premier ministre d'éclairer la représentation nationale sur cet incident, les dispositions sécuritaires prises pour encadrer ce processus de dépôt de dossier, ainsi que les dispositions que le Gouvernement entend prendre pour accompagner les blessés et les familles endeuillées. Les travaux étaient présidés par Isidore Mvouba, président de l'Assemblée nationale.

Cette séance, tant attendue par la population, n'a pas tenu ses promesses. La version officielle du Gouvernement, selon les dires de ceux qui étaient sur le site du drame, n'est pas concordante à la réalité. L'affluence des jeunes diplômés à vouloir s'enrôler dans les forces armées congolaises a mis à nu le problème du chômage au Congo. Les autres secteurs étant fermés au recrutement, ces jeunes n'avaient

plus d'autres choix que de vouloir intégrer l'armée. Ils ont risqué leur vie, non pas pour défendre la patrie, mais pour juste postuler à ce recrutement. Débutées à Brazzaville le 15 novembre 2023 au poste de commandant de la zone militaire de défense n°9, les opérations de réception de dossiers attiraient un nombre des candidats largement supérieur à la capacité d'accueil estimée du site. Des séquences de perturbations de la circulation sur le boulevard



Anatole Collinet Makosso.

Denis Sassou-Nguesso, au centre-ville, étaient observées. En conséquence de cela, la décision avait été prise de délocaliser le lieu, en le transférant au stade d'Ornano, qui abrite le bataillon des sports. Le lundi 20 novembre, dans la matinée, la circulation était infernale devant le camp militaire. Des jeunes avaient pris d'assaut les abords du site et du quartier OCH, causant des

embouteillages monstres. Ils venaient de tous les arrondissements de Brazzaville pour 300 places seulement réservées à ce département. La motivation et la détermination étaient donc au rendez-vous. A 20 heures, ils étaient toujours là, mais moins nombreux, déterminés à y passer la nuit pour espérer être reçus parmi les premiers. D'autres, selon les rescapés, commençaient à venir parce

## Editorial Naufrage d'une Nation

La mort de 31 jeunes lundi soir au stade d'Ornano reflète une situation de faillite avérée de notre pays. Les jeunes avaient voulu se faire enrôler dans les rangs de l'armée. C'est donc une recherche effrénée de travail, plutôt qu'une quelconque fibre patriotique qui les a conduits dans cette caserne exigüe. Si les jeunes sont capables d'aller à l'assaut des recruteurs à 1 heure du matin, c'est tout simplement parce que le pays n'a pas d'emploi à leur offrir.

C'est parce que l'armée et la police semblent désormais les seules qui garantissent aux jeunes, le plus souvent diplômés, un poste de travail stable. Il fut un temps, dans les années 1970, où les jeunes se révoltaient quand ils étaient orientés vers l'armée. D'ailleurs, on n'y envoyait de force que les «têtes fêlées» des lycées ou de l'unique université ! En quelque trois décennies, ce que l'on repoussait avec dédain semble avoir repris de la valeur et une force d'attrait. Plus par la nécessité et le désespoir. L'affluence du nombre de prétendants à un emploi, supérieur aux prévisions, est le signe que notre jeunesse est vraiment désespérée. Dommage qu'il ait fallu un drame effroyable pour le comprendre. Pourtant les signes avant-coureurs étaient et sont là : beaucoup de chauffeurs de mototaxis ou de taxis sont des jeunes diplômés. Beaucoup de demandeurs d'emploi, de candidats à l'exil sont des jeunes. Tout comme les membres de gangs sont majoritairement des jeunes : débordement de la jeunesse par le désœuvrement.

Pour un pays de 5 millions d'habitants, perdre 31 compatriotes, jeunes, est vraiment une honte qu'on ne saurait traiter à la légère. Y en aurait-il seulement un, le Congo ne pouvait s'exempter de s'interroger sur ce à quoi servent nos fabuleuses retombées financières issues du pétrole. Assurer des obsèques décentes aux décédés est le minimum que nous pouvions faire. Mais ce sont la corruption éhontée, le favoritisme ethnique, la désorganisation, l'amateurisme et une légèreté à considérer la vie des personnes qui ont conduit au drame du 20 novembre. Nous n'en sommes pas sevrés. Nous ne sommes même pas préparés à nous en faire la simple autocritique.

Albert S. MIANZOUKOUTA

qu'on les appelait au téléphone ou on leur avait donné rendez-vous de venir à partir de 23 heures. Chose curieuse, l'administration étant fermée à cette heure-là. «Ils étaient près de 3000 jeunes. Ce chiffre augmentait progressivement», a

indiqué le Premier ministre. Dans l'attente, a-t-il poursuivi, «les éléments de la zone militaire de défense n°9 et ceux d'intervention de la gendarmerie nationale et de la police ont mené des opérations de persuasion et de dissuasion pour susciter le retour à leur domicile. Ces jeunes ont persisté sur leur volonté de ne pas quitter le lieu et semblaient devenir nerveux et discordants. C'est ainsi qu'aux environs de 23 heures, certains ont forcé le passage du portail principal et d'autres ont escaladé le mur, provoquant ainsi une bousculade violente qui a conduit à la chute de certains d'entre eux. Les éléments du dispositif de sécurité se sont toutefois efforcés de canaliser la foule surchauffée et qui s'est introduite de façon brutale dans l'enceinte du site. Le bilan provisoire fait état de 31 morts et de 145 blessés transférés, traités et sortis des hôpitaux pour être suivis en traitement ambulatoire. Cinq sont encore hospitalisés».

Une enquête administrative et une autre judiciaire ont été ouvertes. «Le Gouvernement, à travers la cellule de crise, a chargé le ministère des Affaires sociales, en sa qualité de point focal, de coordonner l'action de solidarité, d'aide et de soutien aux blessés ainsi qu'aux familles éplorées», a indiqué Anatole Collinet Makosso. Interpellé au Sénat le 24 novem-

bre sur la même question, Anatole Collinet Makosso a déclaré que cette situation est à gérer avec beaucoup de responsabilité. «Nous ne pouvons pas anticiper sur ce qu'établiront les enquêtes qui ont été ouvertes. Le Gouvernement se contente simplement de circonscrire les faits que nous avons tous observés et tire les leçons de ce qui s'est passé», a-t-il dit.

Mais pour l'auteur de la question, Gaspard Kaya Magane, il est inadmissible pour une opération de routine d'enrôlement des jeunes qu'il puisse y avoir mort d'hommes.

Pour Pierre Ngolo, «le recrutement n'est pas un piège tendu aux jeunes. Mais une possibilité qui leur était offerte pour amortir un peu les difficultés d'emploi. Dans la mise en œuvre, il y a ce que nous déplorons tous», a-t-il déclaré.

Dans une déclaration rendue publique le 22 novembre à Brazzaville, l'UPADS a dénoncé l'inorganisation des services techniques du ministère de la Défense nationale, s'apparentant à une négligence fautive de la part des gestionnaires du recrutement.

Elle a invité le Gouvernement à prendre au sérieux la problématique du chômage des jeunes.

De son côté, le PCT a exhorté le Gouvernement à conduire avec fermeté et diligence, le programme de la cellule de crise mise en place, notamment les diverses enquêtes en vue de situer les responsabilités dans ce drame qui plonge le pays dans une sidération totale.

Cyr Armel YABBAT-NGO



**DRAME DU STADE D'ORNANO**

**Les familles endeuillées ont bénéficié de l'assistance financière du Gouvernement**

Au lendemain du drame du stade d'Ornano, le ministère des Affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire (MASSAH) en sa qualité de point focal de la cellule de crise mise en place par le Gouvernement, reçoit depuis le 25 novembre dernier, les différentes familles endeuillées. Cette opération est personnellement supervisée par la ministre Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma.



Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma.

Pour chaque famille, il est exigé un nombre de six personnes, soit trois du côté paternel et trois du côté maternel avec les photocopies de leurs pièces d'identité y compris celles des défunts ou des défuntés.

Aucun paiement n'est effectué sans la présence des deux parents ou de leurs représentants légaux.

Au-delà du paiement, la ministre Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma s'érige également en juge matrimoniale pour régler quelques différends entre les familles qui n'arrivaient pas à s'accorder.

Abattus et attristés, certains parents n'ont pas su contenir leurs larmes. «Je n'arrive pas à parler», a déclaré l'un des bénéficiaires.

«Nous allons pouvoir nous organiser, bien que nous avions déjà commencé à le faire avec nos propres efforts. Avec ce que le Gouvernement nous a donné, nous allons faire davantage», a ajouté un autre parent. D'autres,

par contre, n'ont pas voulu s'exprimer.

S'agissant des blessés, un dispositif est mis en place. Les concernés peuvent se rendre dans les hôpitaux où ils ont été soignés au cas où ils présenteraient quelques



L'une des familles bénéficiaires

traumatisés. La liste des 145 blessés sur les 150 enregistrés sortis des hôpitaux est à la disposition du MASSAH.

Bien avant ce paiement, la ministre avait déjà reçu dans son

cabinet de travail les différentes familles et les blessés dans le but de leur apporter assistance aux victimes.

Cyr Armel YABBAT-NGO

**Ruée pour un recrutement, morts pour un engagement**

Les enfants sont morts.  
Nos enfants sont morts.  
À la recherche de Prospérité par le travail.  
À la recherche de Dignité par le labeur.  
À la recherche du Service à la Nation par devoir.



Mme Aleth Félix-Tchicaya

Nos enfants sont morts.  
Dans les ténèbres d'un soir  
Dans la nuit noire par désespoir dans le désespoir.  
Morts pour la Dignité  
Dignité bafouée.  
Morts pour le Service  
Service outragé.

**DIGNITÉ - SERVICE - TRAVAIL**

sont-ils devenus de vains mots?  
À Ornano ils ont semé la mort.  
Prématurée.

Mères, Pères,  
Sœurs, Frères,  
Filles, Fils,  
Dans la profonde douleur sourde ou éclatée  
Dans les souffrances silencieuses ou hurlantes  
J'entends ce cri :

«Nos enfants ont-ils été qu'un détail ?  
Qu'à t-on fait à nos enfants? »  
Une jeunesse réduite à rien.  
Jeunesse réduite au silence piétinés à Ornano. Éteints.

**Jeunes,**

Debout ! Debout !  
Aussi douloureux soit-il.  
Que ces morts ne soient pas vaines

Rendez leur Hommage.  
Relevez-vous avec intelligence  
Relevez-vous avec confiance  
Vous avez pour le faire cette énergie spéciale qui vous est propre.

Vous avez en vous des Talents cachés  
Découvrez-les.

Retrouvez-vous sans clivages sous un manguier sous un badamier c'est selon.

Échangez, partagez vos talents, aspirations, aptitudes, désirs

Petit à petit  
Inspirez-vous de ceux qui ont réussi partant de rien.

Connu ou moins bien.  
Au-delà des offres de l'Etat

Je vous encourage à la réussite individuelle

Oui, point facile il y aura plus de zones d'ombres que de points

de lumière  
Concentrez-vous sur cette lumière petite soit-elle  
C'est là que sera votre succès.  
Vous marcherez la tête haute  
Vous avez nos bénédictions.

Anciens, Retraités, Parents que nous sommes,

Partageons nos acquis, connaissances savoirs et expériences

Tant de fois nous sommes tombés

Tant de fois nous nous sommes relevés  
Nous sommes des exemples uniques pour nos jeunes en demande.

**Responsables de cette Tragédie,**

Qui que vous soyez  
Vous avez manqué là une belle occasion de DIGNIFIER nos jeunes,

qui méritaient le Respect et votre Protection

Vous avez failli  
C'est grave. C'est très grave.

Parents en Sanglots endeuillés,  
Jeunes blessés, traumatisés

Peuple congolais endeuillé  
Diaspora congolaise du monde entier,

Je vous offre ici toutes mes condoléances pour nos valeureux jeunes, enfants

morts au Combat pour l'Emploi.

**Aleth FELIX-TCHICAYA**  
*Humaniste Humanitaire*

**REMERCIEMENTS**

Les familles GAMASSA et LEKOUNDZOU remercient de tout coeur Son Excellence Monsieur le Président de la République Chef de l'Etat et son épouse Madame Antoinette SASSOU-NGUESO, les Présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale, le Premier ministre, les membres du gouvernement, le Secrétariat général du Parti Congolais du Travail (PCT), l'Union Panafricaine pour la Démocratie Sociale (UPADS), les autorités religieuses, les parents, amis et connaissances pour les marques d'affection et l'assistance multiforme qu'ils leur ont témoignées lors des obsèques de leur épouse, mère, tante, grand-mère et arrière-grand-mère Madame Elise Thérèse GAMASSA née MBOUMBA, ancienne Présidente de l'Union Révolutionnaire des Femmes du Congo (URFC), décédée le 23 septembre 2023 en France.

*Que l'âme de l'illustre disparue repose en paix!*





UDH-YUKI

## La facilitation exhorte les dirigeants à faire preuve de mansuétude

Deux des trois facilitateurs de la crise politique au sein du parti l'UDH-Yuki, l'ancien ministre Michel Mampouya et l'ancien sénateur Ludovic Robert Miyouna, ont animé une conférence de presse, le mercredi 22 novembre dernier à l'hôtel Saphir. Pour faire le point de leur mission.

À la suite du décès de Guy-Brice Parfait Kolélas, son parti politique l'UDH-Yuki, se trouvait au bord de l'implosion. C'est alors que Michel Mampouya, Hellot Matson Mampouya et Ludovic Robert Miyouna entreprirent en avril 2022, une mission de facilitation pour tenter de réconcilier les différents protagonistes.

À la suite de plusieurs et difficiles consultations, un document commun avait été adopté le 19 avril 2022 au titre de régulateur des comportements des protagonistes de l'UDH-Yuki, appelé: «Engagement solennel/code de bonne conduite».

Sur la base de ce document, les missions assignées à la facilitation devaient consister à assurer les charges de la préservation de l'unité, de la cohésion et des capacités du parti; conduire dans l'unité le processus de préparation et de réalisation des élections législatives et locales de juillet/août 2022 et tenir le pari de l'organisation du congrès du parti.

La mission des facilitateurs devait de ce fait se terminer aussitôt après la tenue du congrès et l'élection du nouveau chef du Parti. «La facilitation a pu rapprocher les deux parties en conflit, que nous désignons sous la formulation de «Aile

de Mpissa», dirigée par le premier vice-président, président par intérim de l'UDH-Yuki, Pascal Ngouanou, et Aile de Diata», dirigée par le deuxième vice-président, Gilles Basindikila.

S'agissant de la préparation du congrès, la facilitation avait pu mettre en place une commission mixte chargée d'organisation ce rendez-vous. «Elle était constituée sur une base totalement paritaire à l'issue des concertations organisées à la résidence du premier facilitateur. C'est ainsi que huit commissions ont pu travailler en toute harmonie pendant six mois, et fixer la date du congrès au 10 juillet 2023 ainsi que la liste définitive des congressistes venus de tous les départements du pays», ont-ils précisé.

Pour les besoins de la cause, «la facilitation avait été chargée de recueillir les cotisations des membres du parti, notamment les élus locaux et nationaux en vue du financement du congrès. La facilitation qui a exercé ainsi un rôle de caissier, a pu mettre à la disposition du trésorier général de l'UDH-Yuki, Préférence Gerald Matsima Kimbembe, l'intégralité des cotisations reçues», ont-ils indiqué.

Le point d'achoppement lors de ce congrès a porté sur l'élection du président de



Michel Mampouya et Ludovic Robert Miyouna

l'UDH-Yuki. «Le président du présidium ayant annoncé que six candidats seulement sur les neuf inscrits avaient été retenus, les trois autres, selon lui, ne remplissant pas les conditions d'éligibilité définies par les textes fondamentaux du parti. Cette annonce a suscité instantanément une levée de boucliers car les congressistes savaient que le bureau politique n'a jamais examiné en réunion un seul dossier de candidature pour justifier une quelconque invalidation. Les dossiers de candidatures sont toujours compilés dans les armoires du secrétariat de la coordination de la commission préparatoire», ont-ils regretté. Et d'ajouter: «Au moment où la facilitation a décidé de reprendre sa mission d'encadrement et d'accompagnement de la coordination de la commission préparatoire du congrès, le premier vice-président Pascal Ngouanou a récusé cette initiative contrairement à l'esprit conciliant de la déclaration, dite du bureau politique, sur la poursuite de la mission de

la commission préparatoire et de la facilitation. L'obstination à ignorer les obligations du statut et du règlement intérieur en matière de validation de candidature à l'élection du président du parti, le refus d'analyser rationnellement et de traiter la cause réelle de l'échec du congrès, à savoir: la réclamation d'un congrès inclusif avec les neuf candidats enregistrés par la commission d'organisation, compromet dangereusement les chances de sortie de la crise à rebondissement».

La facilitation a exhorté les dirigeants de l'UDH-Yuki à faire preuve de mansuétude. «Puisse la volonté de dialogue et l'amour du parti prévaloir en ces temps de crise où les gens doivent faire l'effort de réprimer tous sentiments de haine et de vengeance irrépressibles car, refuser de se parler est suicidaire pour le parti», ont-ils conclu.

Cyr Armel YABBAT-NGO

FAC

## Clôture de la conférence d'évaluation sur fond d'hommage aux morts du stade D'Ornano

Le général de division Guy-Blanchard Okoï, chef d'Etat-major général des Forces armées congolaises (FAC), a clôturé le 22 novembre dernier la conférence d'évaluation des activités majeures des FAC. Elle visait à faire le bilan des activités de l'année en cours et jeter les bases des axes prioritaires pour l'année 2024.

Une minute de silence a été observée en mémoire des victimes du drame du stade d'Ornano, et au colonel Hector Haïssou, personne ressource des marchés publics au ministère de la Défense nationale, l'un des participants aux travaux, décédé le même jour.

Tirant les conclusions de ces Journées, le général Okoï a estimé: «Consécutivement aux rapports des travaux de la présente conférence, l'heure est venue de tirer les conclusions qui s'imposent. L'appréciation ou la perception de l'épaisseur des activités réalisées au titre de l'année 2023 a été consolidée par nos différents échanges. Il paraît

qu'en dépit du nombre d'objectifs assignés, le taux de réalisation est fort appréciable et encourageant. Cela dénote d'une réelle montée en puissance dans l'appropriation des outils mis à la disposition de tous. Nous en sommes heureux».

Il a invité les participants à l'excellence: «La fin d'une mission correspond à une nouvelle mission. Nous ne pouvons que vous exhorter, nous exhorter tous à toujours rechercher en permanence l'excellence dans l'exercice de nos commandements respectifs... Dans pareille circonstance, nous croyons que le dialogue vertical, front et courtois permet de trouver des correctifs et ou des palliatifs. Je vous en-



Les officiers participants autour du général Guy-Blanchard Okoï

joins particulièrement dans le domaine de l'instruction et de l'entraînement de faire preuve d'anticipation et de rigueur dans la programmation et le suivi de la progression des exercices matériels et de fin d'année d'instruction. Il est temps que nous réussissions la congolisation des documents opérationnels et d'instructions au sein des F.A.C», a-t-il indiqué.

Dans le même élan, le général Okoï a exhorté les commandants organiques et ceux des zones militaires de défense à cultiver l'esprit de créativité afin d'atteindre les objectifs fixés. «C'est

pour cette raison que la formation, l'instruction et l'entraînement doivent être replacés au cœur de notre métier».

S'agissant du recrutement dans les FAC, il a instruit les différents commandants de zones, de s'investir pour explorer, exécuter dans l'esprit et la lettre toutes les dispositions réglementaires prises dans la mise en œuvre de ce processus d'incorporation. «Je vous rappelle qu'une tolérance zéro doit être appliquée à tout personnel militaire pour qu'il n'y ait pas d'actes contraires aux prescriptions», a prévenu le général Okoï.

Alain-Patrick MASSAMBA

## COUP D'OEIL EN BIAIS

Pointe-Noire: les agents de la Chambre de commerce exigent le départ de leur directeur

Les employés de la Chambre de commerce de Pointe-Noire sont révoltés. Le lundi 20 novembre dernier, ils ont fermé les portes de leur structure et exigé le départ de leur équipe dirigeante «pour mauvaise gestion». Selon eux, les responsables de la Chambre n'accordent pas les mêmes privilèges à tous. Ils auraient perdu tous les avantages sociaux. Les stagiaires ont plus la cote que les employés permanents, dénoncent-ils. Les dirigeants s'octroient eux-mêmes des missions avec des frais colossaux, alors qu'ils sont incapables de verser les cotisations sociales des ex-travailleurs retraités. Les employés disent être déçus par le comportement de l'équipe dirigeante.

Les érosions font des ravages à "Trois poteaux"

Les pluies qui s'abattent sur Brazzaville, dont celle du mercredi 23 novembre dernier, continuent de causer des dégâts. Dans l'arrondissement 9 Djiri, dans la zone dite "Trois poteaux" à Massengo, beaucoup de maisons se retrouvent au bord des gouffres, laissant derrière elles des familles sans abri. Certaines familles ont opté pour un déménagement forcé, tandis que d'autres n'ayant nulle part où aller, ont choisi de rester, quitte à vivre au bord du précipice en tentant désespérément de freiner l'avancée de l'érosion, pour ne pas voir leurs maisons au fond des ravins. Les gens tentent de protéger leurs propriétés avec des sacs de sable qui, malheureusement, sont emportés par la furie des eaux pluviales. Dans la même zone, un pylône THT de la société Energie électrique du Congo est menacé. Si rien n'est fait, il va se retrouver au fond du ravin. Dans ce quartier, la tristesse se mêle à la colère.

Ouesso: un élève à la porte !

Un cas d'exclusion au sein d'un établissement d'enseignement public, à Ouesso, dans le département de la Sangha. Il s'agit d'un élève du Collège d'enseignement technique qui, au terme d'un conseil de discipline, le 14 novembre dernier, en présence de ses parents, a été définitivement renvoyé de l'établissement pour avoir tenté d'incendier le bureau du proviseur du lycée technique mixte, les deux établissements se trouvant dans une même enceinte. Il avait été appréhendé par les agents de la Force publique. Cet acte criminel lui coûte cher aujourd'hui.

L'économie congolaise connaît une croissance formidable

C'est le constat fait par le Comité national économique et financier lors de sa session ordinaire, le vendredi 24 novembre 2023 à Brazzaville, la présidence de Jean-Baptiste Ondaye, le ministre de l'Economie et des finances. Le Comité a noté que le pays a connu un redressement de la croissance économique au cours de l'exercice 2023. Le taux de croissance du PIB réel ressortirait autour de 4 %, au lieu de 3% projeté précédemment, contre 0,4 % en 2022. Cette évolution résulterait principalement de la hausse attendue des activités dans le secteur pétrolier, ainsi que de la progression des activités dans le secteur hors pétrole. Les économistes l'expliquent aussi par l'envolée des cours du pétrole qui flirtent actuellement avec les 85 dollars le baril. Le budget qui est sur la table des parlementaires est estimé à plus de 2.625 milliards de FCFA, et un excédent de 500 milliards pourrait être attendu en 2024, notait-il y a quelques semaines, sur sa page Facebook, notre excellent confrère Arsène Séverin, en se basant sur la projection faite par le Fonds monétaire internationale (FMI). Les prévisions sont donc rassurantes, c'est vrai. «Sauf qu'on entend des milliards à longueur de journée, mais on ne voit rien changer dans nos vies. Au contraire, on devient de plus en plus pauvres», hurlent les Congolais.

La commission Justice et paix pessimiste sur le projet BaCaSi de Total

Dans un rapport de suivi du projet BaCaSi, la Commission Justice et Paix de Pointe-Noire n'est pas loin de penser que la compensation carbone au détriment des droits humains, donc des populations, ne répond pas aux besoins et aux desideratas des habitants de Ngo et ses environs. L'ONG fait ressortir le caractère inadapté et la dangerosité du projet sur ces populations du département des Plateaux. Au cours d'une conférence de presse, le mercredi 22 novembre 2023 à Brazzaville, des acteurs de cette organisation de la société civile ont décrié l'expulsion des populations entières de leurs terres arables, alors que toutes ces populations sont des agriculteurs et vivent de leurs activités agricoles et autres. Le changement d'usage des terres et la restriction de l'accès au périmètre du projet BaCaSi ont, de facto, impacté de façon négative certains membres de la population locale, affirment-ils.





## COMMUNIQUE DE PRESSE

### «INDEMNISATION DES CLIENTS DE LA BANQUE GABONAISE DE DEVELOPPEMENT EN LIQUIDATION»

Le Fonds de Garantie des dépôts en Afrique Centrale (FOGADAC) est un établissement public à vocation sous régionale qui a été créé en 2009 et a effectivement démarré ses activités en février 2011. Son siège est dans les locaux de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) à Libreville. Son rôle est d'indemniser les épargnants en cas d'indisponibilité de leurs dépôts auprès d'un établissement de crédit opérant en zone CEMAC et d'apporter son concours à un de ces établissements dont la situation laisserait craindre à très brève échéance une indisponibilité totale ou partielle des dépôts. Le FOGADAC rembourse les avoirs éligibles au titre de la protection des dépôts à hauteur de 5 millions de francs CFA par ayant droit et par établissement de crédit.

*Les dépôts publics, des établissements de crédit, des entreprises d'assurance, des organismes de retraite et fonds de pension ainsi que ceux en devises sont exclus de tout remboursement par le Fonds de Garantie.*

Suite à l'indisponibilité des dépôts des clients de la Banque Gabonaise de Développement (BGD) en liquidation constatée le 12 décembre 2022 par le Président de la COBAC, le FOGADAC a engagé la mise en œuvre de la garantie des dépôts et la procédure d'indemnisation des clients de cette banque.

La liste des clients de la BGD en liquidation dont les dépôts sont éligibles à l'indemnisation du FOGADAC a fait l'objet d'une large diffusion à la radio, à la télévision et dans le quotidien national de la République Gabonaise. La procédure de confirmation des soldes suit

actuellement son cours dans les locaux de la banque en liquidation sis à Libreville, quartier Louis, immeuble Zébra.

Les règlements ont effectivement commencé le 08 mai 2023, sur la base des relevés d'identité bancaire transmis par les clients concernés. Pour les clients ne disposant pas d'un compte bancaire dans un autre établissement de crédit, les règlements se font par mobile money et aux guichets des banques mandataires désignées à cet effet. Il s'agit de BGFIBank Gabon, la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Gabon (BICIG) et l'Union Gabonaise de Banque (UGB).

Une fois l'opération d'indemnisation terminée, le FOGADAC transmettra au liquidateur le détail par déposant des créances indemnisées et se subrogera dans leurs droits auprès du liquidateur qui indemnifiera également, en fonction des actifs réalisés, les déposants pour la partie de leurs dépôts non couverte par le FOGADAC. En somme, le FOGADAC contribue à la stabilité du système financier et à la protection des dépôts. De ce fait, il se positionne un vecteur essentiel au maintien de la confiance du public dans le système financier sous régional.

Pour le Comité de Direction,  
Le Président,  
Le Président  
FOGADAC  
ABBAS MAHAMAT TOLLI



GUERRE ISRAËL-HAMAS

# Nouvelles libérations d'otages, une prolongation de la trêve envisagée

La trêve dans la bande de Gaza a débuté vendredi 24 novembre à 5h00 TU, 7h00 heure locale, et doit durer quatre jours. Au troisième jour de la trêve entre Israël et le Hamas, dimanche 26 novembre dernier, les échanges d'otages et de prisonniers palestiniens se sont poursuivis. Le mouvement islamiste a libéré 17 otages, dont quatre étrangers. En début de soirée, Israël a libéré 39 prisonniers palestiniens, comme convenu avec le Hamas. Les deux camps ont discuté d'une possible prolongation de la trêve censée se terminer mardi 28 novembre à l'aube. Les États-Unis y sont favorables.



L'étreinte de joie après la libération

Dimanche dernier, 17 otages du Hamas ont été libérés. Le mouvement palestinien a notamment relâché un Russe «en réponse aux efforts» du président russe Vladimir Poutine et à son «soutien à la cause palestinienne». Elma Avraham, 84 ans, libérée dimanche, a été hospitalisée. Son pronostic vital est engagé. La branche armée du mouvement palestinien Hamas a annoncé la mort du commandant

militaire de la Brigade du nord de Gaza et de trois autres cadres, au cours de l'offensive israélienne sur le territoire palestinien. Le ministère de la santé de l'Autorité palestinienne a, lui, déclaré qu'au moins huit Palestiniens ont été tués en 24 heures en Cisjordanie par les forces israéliennes. L'ONU a annoncé samedi dernier qu'un total de 248 camions d'aide humanitaire sont arrivés dans la bande de Gaza depuis l'entrée en vigueur la veille, de la trêve et sur ce nombre, 61 véhicules ont acheminé du matériel médical, de la nourriture et de l'eau dans le Nord de l'enclave. Le bilan des bombarde-

ments israéliens dans la bande de Gaza a fait près de 15 000 morts depuis le début de la guerre le 7 octobre, dont 6 150 enfants et 4 000 femmes, selon le ministère de la Santé du Hamas. Depuis cette date, plus de 1 200 Israéliens ont été tués. Après les 24 libérations de vendredi, les 17 libérations de samedi et les 17 libérations de dimanche, il reste 181 personnes retenues par le Hamas. De son côté, Israël a libéré 117 prisonniers palestiniens depuis le 24 novembre.

Gaule D'AMBERT

SADC

# Incertitudes sur un possible déploiement militaire en RD Congo

Un sommet extraordinaire des chefs d'Etat de la région d'Afrique australe, la SADC, a eu lieu samedi 4 novembre à Luanda, en Angola, pour évoquer la situation à l'Est de la RD Congo en proie à la résurgence de la rébellion du M23. Il était notamment question de l'envoi d'une force régionale de la SADC pour remplacer celle de la communauté Est-africaine dont Kinshasa veut désormais le départ.



Les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la SADC expriment leur inquiétude face à la situation sécuritaire

Les habitants de Bambo, dans le territoire de Rutshuru, à 60 kilomètres au nord de Goma, la capitale du Nord-Kivu, à l'Est de la RD Congo, fuient alors que le M23 attaque la ville depuis le 26 octobre 2023. La RD Congo est en proie à la résurgence de la rébellion du M23 depuis presque deux ans maintenant, une rébellion soutenue, selon plusieurs rapports onusiens, par le Rwanda voisin, ce que Kigali dément. L'objectif de cette réunion était d'avancer sur le déploiement de la Force militaire attendu prochainement dans le pays (SAMIDRC).

Si les pays de la SADC ont bien exprimé leur "préoccupation face à la détérioration de la situation sécuritaire et humanitaire dans l'Est de la RD Congo", peu de détails ont

filtré de cette réunion concernant la future Force régionale. Dans le communiqué final, il est uniquement fait mention d'"orientations stratégiques". Les chefs d'Etat ont discuté du budget des pays contributeurs, l'Afrique du Sud, le Malawi et la Tanzanie ont fait part de leur intention de fournir des troupes et du calendrier, sans pour autant avoir officiellement acté ces avancées. Du côté congolais, on fait état du succès de cette réunion. "Elle s'est bien passée", confirme une source haut placée, présente à Luanda. Cette dernière ajoute que le déploiement de la Force est bien sûr toujours sur la table, qu'il doit même intervenir "rapidement, avant le départ des troupes de l'EAC" dont le mandat expire dans un mois. Enfin, nous dit-

on, un plan existe et il a été établi par les chefs d'Etat-major de la région. Sur le plan diplomatique, une annonce est à retenir: le président angolais et président en exercice de la SADC, João Lourenço, a été chargé par ses pairs d'oeuvrer pour une paix durable, c'est-à-dire redoubler d'efforts pour tenter de rapprocher Kinshasa et Kigali. En attendant, les combats se poursuivent au Nord-Kivu entre le M23 et des groupes d'auto-défense appelés Wazalendo. Affrontements signalés, le dimanche 5 novembre, aux alentours de la cité de Kitshanga entre les territoires du Rutshuru et du Masisi.

Alain-Patrick MASSAMBA

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES  
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES  
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE  
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité-Travail-Progrès

## ANNONCE LEGALE N°432/2023/BZ-C INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants

N°	N° de réquisition	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIERS	Arr /Dpt	REQUERANTS
1	30885 du 02-10-23	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 1.600,00m2	VILLAGE MOUTOH	POOL	DINGOU Yvette Roseline
2	30884 du 02-10-23	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 1.600,00m2	VILLAGE MOUTOH	POOL	DINGOU Yvette Roseline
3	30800 du 12-09-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 76,67m2	AVENUE DE L'U.A (QUARTIER 712 ITSALI)	7-BZV	AMONA BILYIKA Alphonse Raxel
4	30858 du 26-09-23	Sect O, bloc -, Pile -, Sup : 400,00m2	KINTELE (QUARTIER U.D.S.N.)	POOL	OLANDZOBO-EKANGI
5	30794 du 11-09-23	Sect U, bloc 73 ; Pile 2 ; Sup : 437,67m2	410, RUE TOKOU BIS (QTIER 611 NGOTALA M'PILA)	6-BZV	CISSE Moulaye
6	30936 du 18-10-23	Sect P13, bloc 173 ; Pile 6 ; Sup : 203,24m2	93, RUE FOULOUMOUERI (QTIER MOKONDO)	5-BZV	NDZOUNDZA OYELE Bel'Ossema Denoé
7	30964 du 26-10-23	Sect P7, bloc 73 ; Pile 4 (ex.344) ; Sup : 288,00m2	344, RUE LOULOLO (PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	BATHILY Issa
8	31011 du 06-11-23	Sect U, bloc -, Pile -, Sup : 359,65m2	QUARTIER ISSOULI	POOL	EBATA John -Baxter Black
9	7620 du 02-10-23	Sect P13, bloc 235 ; Pile 8 ; Sup : 168,71m2	79, RUE VOKA (QUARTIER OUENZE)	5-BZV	NGANKOUYOU Djoma Anne Mireille
10	30850 du 22-09-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 171,85m2	QUARTIER GASTON MPOUILILOU	POOL	LECA Nadège Patricia
11	30949 du 23-10-23	Sect P11, bloc 109 ; Pile 19 ; Sup : 305,33m2	513, RUE LENINE	5-BZV	MBOURANGON AKAMBO Emard Sydos
12	30948 du 23-10-23	SectP3, bloc 17 ; Pile 5bis (ex.10) ; Sup : 180,24m2	115BIS, RUE KOUYOU	3-BZV	MBOURANGON AKAMBO Emard Sydos
13	30819 du 14-09-23	Sect P8, bloc 75 ; Pile 15 (ex.5) ; Sup : 138,55m2	46BIS, RUE BASSOUNDI	4-BZV	BANDZIOUKOU Tounkara
14	30988 du 31-10-23	Sect D, bloc -, Pile -, Sup : 489,98m2	QUARTIER OKONGO (OYO)	CUVETTE	NGUESSO née AKOLI Rosalie Brigitte
15	30783 du 08-09-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 359,34m2	6, RUE MOUNDOU MABIALA (QTIER ITSALI LE BLAIDE)	7-BZV	LONGANGUI Elvis Fabrice
16	30999 du 03-11-23	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 1.147,00m2	LIFOULA (QUARTIER NGAMBIA MAUCICE)	POOL	DZO AKOUAMABE Urbain Benzer
17	30998 du 03-11-23	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 1.280,00m2	KINTELE (QUARTIER GAMBIO)	POOL	DZO AKOUAMABE Urbain Benzer
18	30997 du 03-11-23	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 1.880,00m2	45 KILOMETRE (QUARTIER NGAKOUBA)	POOL	DZO AKOUAMABE Urbain Benzer
19	31000 du 03-11-23	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 1.600,00m2	LIFOULA (QUARTIER NGAMBIA MAUCICE)	POOL	DZO AKOUAMABE Urbain Benzer
20	30945 du 23-10-23	Sect P7, bloc 118 ; Pile 6 ; Sup : 369,05m2	998, RUE MANDZOMO (PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	LAH Mamadou
21	30944 du 23-10-23	Sect P9, bloc 152 ; Pile 11 ; Sup : 317,38m2	181, AVENUE DES TROIS MARTYRS	5-BZV	LAH Mamadou
22	30925 du 13-10-23	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 1.600,00m2	LIFOULA (QUARTIER TERRE JAUNE)	POOL	BALDE ABDOULAYE
23	29627 du 03-01-22	Sect G, bloc -, Pile -, Sup : 800,00m2	QUARTIER UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO	POOL	NDENGUE née AYAKA Louise
24	30656 du 11-08-23	Sect V, bloc -, Pile -, Sup : 393,57m2	QUARTIER LIFOULA	POOL	NIANGA Irennée Stavine
25	30774 du 06-09-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 654,97m2	QUARTIER CAMPMENT (TERRE INTALI)	POOL	NGAMPOLO Esmelle Benedicte
26	30795 du 11-09-23	Sect P3, bloc 19 ; Pile 03 ; Sup : 363,01m2	124, RUE MBOCHIS	3-BZV	ANGOSSIO KODRO Perpetue Omella
27	30915 du 10-10-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 403,86m2	144, RUE ONDZOJANA (QTIER BILOLO ACADEMIE)	9-BZV	Enfants LOUYA Guy Armand
28	20612 du 12-09-19	Sect P13C, bloc 115 (ex.K) ; Pile 2 (ex.78) ; Sup : 379,74m2	11, RUE LOUSSOLE (MOKONDO CITE DES 17)	4-BZV	MPIKA Lambert
29	20350 du 25-06-19	Sect P13C, bloc 8bis ; Pile 11 ; Sup : 391,49m2	QUARTIER CITE 17	7-BZV	MOUKIAMA Alix Romain
30	29419 du 16-11-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 10.000,00m2	QUARTIER ISSOULI	POOL	NDONGUI MANANGA Jean Pierre
31	27945 du 06-12-21	Sect P1, bloc 20 ; Pile 17 ; Sup : 333,90m2	11, RUE MAKOUA	3-BZV	NIANGADO Sékou et NIANGANDO Seydou
32	30985 du 31-10-23	Sect P11, bloc 115 ; Pile 19 (ex. 581) ; Sup : 295,10m2	581, RUE LOUINGUI	5-BZV	OPO INOKOMIS Jemima Promesse
33	30575 du 27-07-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.204,34m2	QUARTIER ISSOULI	POOL	OKAMBA Thierry Rock
34	31022 du 07-11-23	Sect P4, bloc 4 ; Pile 7 et 8 ; Sup : 506,55m2	6BIS, RUE MAYAMA (PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	NGOYA Guy Noël
35	30179 du 28-04-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 202,70m2	28, RUE DANIEL BAKOULONGA (QUARTIER ITSALI)	7-BZV	Enfants NTONTA NKELANI Solange
36	30683 du 22-08-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 225,52m2	QUARTIER MAKABANDILOU	9-BZV	ONGOUKA OPIRA Junny Darlène
37	27767 du 20-10-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 402,76m2	QUARTIER NDIBOU	POOL	EYAMO Ginette Prack
38	30864 du 26-09-23	Sect AB, bloc -, Pile -, Sup : 400,00m2	QUARTIER LIFOULA	POOL	VAUZELLE née MANKESSY Grâce Joëlle
39	27415 du 14-07-21	Sect P2, bloc 7 ; Pile 8 (ex.4) ; Sup : 428,92m2	73, RUE BANZIRIS (QUARTIER GAMBALI)	3-BZV	CAMARA Dipa
40	30197 du 10-10-13	Sect P3, bloc 4 ; Pile 1 ; Sup : 395,68m2	78, RUE MAKOKO (QUARTIER IBARA)	3-BZV	KONTE MAHAMADOU
41	30636 du 04-08-23	Sect N, bloc -, Pile -, Sup : 200,00m2	QUARTIER ISSOULI	POOL	MOUSSA Timéra
42	31022 du 07-11-23	Sect P4, bloc 85 ; Pile 03 (ex.2) ; Sup : 173,22m2	52, RUE OSSELE (QUARTIER GAÏKA)	4-BZV	MONDJO Jean Denis Abraham
43	29835 du 08-02-23	Sect BD3, bloc 82 ; Pile 10bis ; Sup : 200,00m2	22BIS, RUE NGOMA JOSEPH (QUARTIER KOMBO MATARI)	9-BZV	Enfants MAKEBE
44	29767 du 26-01-23	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 800,00m2	QUARTIER LIFOULA	POOL	LEMBION LEGANGUI Lazare
45	29765 du 26-01-23	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 800,00m2	QUARTIER LIFOULA	POOL	POGNABEKA MOUAGNANDA

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Le Chef de Bureau,  
Gilbert MBANDZA

Fait à Brazzaville,  
le 27 novembre 2023



## CAMU

### Démarrage de l'opération d'enrôlement biométrique des assurés à Brazzaville

L'opération d'enrôlement biométrique des assurés à la Caisse d'assurance maladie universelle (CAMU) a démarré le 24 novembre 2023 à Brazzaville. Elle a été lancée par Anatole Collinet Makosso, le Premier ministre, chef du Gouvernement. C'était en présence de quelques membres du Gouvernement dont le ministre d'Etat Firmin Ayessa, ministre de la Fonction Publique, du travail et de la sécurité sociale, Gilbert Mokoki, ministre de la Santé, Irène Marie Cécile Mboukou Kimbatsa Goma, ministre des Affaires sociales, Charles Richard Mondjo, ministre de la Défense nationale et Yves Castanou, directeur général de Congo Télécom ainsi que d'autres personnalités.



Le Premier ministre (au milieu) et d'autres ministres pendant l'enrôlement

110 000 assurés sont attendus par la phase pilote, répartis de la manière suivante: conducteur de taxi et de bus 25 000; retraités 30 000; salariés d'entreprises 20 000; agents civils de l'Etat 35 000. Le but étant de mettre à la disposition des assurés la carte de santé biométrique; s'acquitter de leurs cotisations sociales et assurer leur prise en charge. S'agissant du conventionnement avec les formations sanitaires, le ministre d'Etat Firmin Ayessa a rappelé qu'après la remise officielle par le ministère de la Santé et de la population des documents relatifs aux conduites thérapeutiques recommandées et du rapport général d'évaluation des formations sanitaires, le ministère en charge de la Sécurité sociale s'emploie actuellement à travers le projet CAMU, à finaliser les documents de contractualisation avec les 31 formations sanitaires retenues à Brazzaville, pour la phase pilote. Il s'agit de 15 Centres de santé intégrés (CSI), 4 hôpitaux de référence et de 2 hôpitaux généraux. Le ministre en charge de la Sécurité sociale a déclaré que l'opération



Photo de famille à la fin de la cérémonie

d'enrôlement se déroulera dans les différents sites: les agences CNSS centre-ville et Moundali, pour les retraités de la CNSS; la direction départementale de la CRF, en face de la Caisse congolaise d'amortissement (CCA), pour les retraités de la CRF; les mairies de Talangaï, de Moundali et le centre sportif de Makélékélé, pour les conducteurs de taxi et de bus; pour les salariés d'entreprises et les fonctionnaires de l'Etat, in situ. «A toutes les couches sociales: travailleurs salariés ou indépendants, ceux du secteur public ou privé, les professions libérales, les étudiants, les personnes vulnérables et aussi les résidents étrangers en situation régulière, le Gouvernement met au service de la nation un service pour lequel aucun citoyen ne saurait rester au bord de la route pour des besoins de santé. En effet, ce système se veut solidaire et de qualité face à la maladie, de sorte que désormais, par la mutualisation des ressources, les questions financières ne puissent plus constituer un obstacle aux soins», a indiqué Anatole Collinet Makosso.

Comme le prescrit la loi, a poursuivi le Premier ministre, être enrôlé à la CAMU et disposé de sa carte de santé ouvre des droits d'accès aux soins de santé «à vous tous, cotisant, mais aussi à vos conjoints et à vos enfants, cette étape annonce l'entrée en exploitation de la CAMU à Brazzaville. L'opération d'enrôlement biométrique des assurés terminée, leur prise en charge médicale interviendra dans les trois prochains mois». Après quoi, le travail se poursuivra avec les communes de Pointe-Noire et d'Oyo avant l'extension progressive dans les autres localités jusqu'à atteindre l'ensemble du territoire national.

Le Premier ministre a appelé les Congolais à ce devoir de solidarité et de responsabilité, celui de se faire enrôler massivement à la CAMU. Le directeur général de Congo Télécom a pour sa part, loué l'initiative chère du président de la République, qui est un levier d'action pour le renforcement du bien-être social et l'amélioration de la qualité de vie des personnes défavorisées et vulnérables.

Bybienevie  
N'KOUKA-KOUDISSA

## ELECTRIFICATION

### Maximiser les efforts pour rendre opérationnel le secteur énergétique régional

A la célébration du 20<sup>e</sup> anniversaire du Pool énergétique de l'Afrique centrale (PEAC), à Brazzaville, du 13 au 16 novembre 2023, les entreprises d'électricité, membres de cette institution intergouvernementale, ont fait leur présentation sur le profil de l'espace énergétique de la sous-région. Cette occasion a offert des opportunités de dialogue stratégique et de concertation pour favoriser le développement d'infrastructures fiables et afin d'assurer le décollage économique de l'Afrique centrale. Quelques responsables de ces entreprises ont dégagé leurs avis sur les résultats obtenus à la fin des festivités de l'anniversaire du PEAC.

Jean Bruno Danga Adou, directeur général de la société Energie électrique du Congo (E2C), répondant à l'interpellation des ministres de l'énergie sur les résultats mitigés, a déclaré: «En 20 ans, ce qu'on a présenté comme bilan, les résultats sont mitigés, il est temps de passer à l'action sur ce qui est concret, c'est-à-dire construire des infrastructures pour permettre à nos populations d'accéder à l'électricité. Il y a encore des millions d'habitants qui n'ont pas d'électricité, ce n'est pas normal. On doit se battre. Il faut que nos Etats, à travers les ministres de l'énergie, s'impliquent totalement d'aller chercher les bailleurs de fonds afin de mettre en exécution les différents projets que nous avons sur la table».

Bokélé Likela, directeur du dé-

partement de distribution à Kinshasa de la Société nationale d'électricité (SNEL) représentant son directeur général, président du comité de direction du PEAC, a souligné: «Nous avons trouvé que le mandat a été mitigé. Nous pensons qu'à partir de ce constat, chacun a pris conscience de l'importance que revêt la CEEAC, spécialement son organe chargé du courant électrique, notamment le PEAC. Il faut qu'à chaque niveau booster un peu les activités du PEAC, afin de permettre à nos Etats de convertir les grands potentiels hydroélectriques que nous avons pour passer à des réalisations concrètes qui vont aider notre population de l'Afrique centrale de bénéficier du courant électrique. Le poste de transformateur de Kinsuka, à Kinshasa, est opérationnel, cela



Atadet Azarak Mogro



Jean Bruno Danga Adou

fait déjà plus de trois jours. Ce transfo va booster la distribution du courant électrique dans la ville de Brazzaville».

Nuvo Silva, chargé de programme-infrastructure à la section de coopération à l'ambassade de l'Union européenne au Congo, a affirmé: «Le Pool énergétique de l'Afrique centrale a un rôle très important pour le développement de la zone. Il faut connecter les pays, pour ceux qui ont plus d'énergie à ceux qui produisent moins. Nous assistons le PEAC depuis 2009 pour développer les instruments juridiques, notamment le cadre réglementaire et les documents de la fondation des missions

régionales de régulation de l'énergie. Le processus de l'intégration énergétique a besoin d'une intégration régionale». Atadet Azarak Mogro, secrétaire permanent du PEAC, a dit: «Ce que nous aimerions que les investissements conséquents puissent être mis à la disposition du PEAC par les différents pays dans le cadre de la réalisation physique des différents projets. Nous avons un potentiel important qui peut permettre à l'Afrique centrale d'être même la locomotive de l'Afrique dans le domaine de l'énergie électrique».

Philippe BANZ

## DROITS HUMAINS

### Trouver des solutions locales pour lutter contre la délinquance des jeunes

L'ambassade de l'Union européenne (UE) au Congo a procédé au lancement officiel, mardi 21 novembre 2023, de la 8<sup>e</sup> édition de la quinzaine des droits humains en République du Congo, de la 34<sup>e</sup> célébration en différé de la Journée internationale des droits de l'enfant et la célébration du 20<sup>e</sup> anniversaire de la création du réseau des intervenants des enfants en rupture (REIPER), sous le thème: «Notre voix, notre futur: pour une jeunesse engagée qui promeut et défend ses droits». Cette quinzaine des droits humains se tient du 20 novembre au 10 décembre 2023, date de la célébration du 75<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'homme.



Giacomo Durazzo (au milieu) entouré des invités

La cérémonie a été présidée par Giacomo Durazzo, ambassadeur de l'UE au Congo, en présence d'un certain nombre de personnalités, dont Mme Claire Bodony, ambassadrice de France au Congo, le directeur de cabinet du ministre de la Jeunesse, le directeur des droits humains représentant le ministre de la Justice, le Dr Chantal Umtoni, représentante de l'UNICEF au Congo et des responsables d'organisations de la société civile, dont Joseph Likibi, coordonnateur du REIPER. Cette concentration d'activités vise à faire connaître tout le travail mené par l'UE avec ses partenaires, notamment les autorités congolaises, les Nations-Unies et la société civile. Cette quinzaine des droits humains est aussi inscrite dans le contexte des 60 ans de partenariat entre l'Union européenne et la République du Congo. L'ouverture de cet événement a été principalement marqué la projection d'un film documentaire

intitulé «Demain est à nous». Un film qui met l'accent sur le parcours d'enfants du monde, à savoir ceux de l'Amérique latine avec pour exemple le Pérou et la Bolivie; en Afrique en Guinée Conakry, en Europe c'est la France et en Asie au Pakistan. Le film montre que les enfants se battent pour leurs convictions face aux injustices. Cette vidéo est un témoignage consacré aux enfants pour un concours de plaidoyer et de rencontres citoyennes pour discuter avec leurs pairs des problématiques locales qui les touchent et trouver des solutions locales, notamment pour lutter contre la délinquance souvent consécutive au désœuvrement. Le documentaire met en exergue l'exploitation d'êtres humains, le travail des enfants, les mariages forcés, la destruction de l'environnement et l'extrême pauvreté. Joseph Likibi faisant l'itinéraire de son réseau, a révélé que celui-ci compte actuellement 23 organisations et

## INVESTISSEMENTS PUBLICS

### La société civile annonce le démarrage de la seconde phase

Une délégation de cinq organisations de la société civile (OSC) choisies pour le suivi indépendant des investissements publics a remis, lundi 13 novembre dernier, au Préfet de Brazzaville, représenté par le secrétaire général de la Préfecture, Duvel Theyv Wando Mongou, les rapports de la première phase de leur mission et annoncé le démarrage de la seconde. Elle était conduite par Mme Jocelyne Milandou Kanza, présidente de l'Association des femmes juristes du Congo (AFJC).



Les membres de la société civile

La remise au Préfet de Brazzaville des rapports de cette mission marque la fin de la première opération de collecte des données. Les observateurs des cinq OSC s'étaient déployés dans les douze départements du pays, avec l'appui du Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP), pour réaliser des missions de suivi des investissements publics auprès des administrations publiques dans le secteur de la santé et de l'éducation pour les exercices budgétaires 2014 à 2019. Selon Mme Milandou Kanza, malgré les difficultés rencontrées, les objectifs ont été atteints. La deuxième phase, démarrée le 13

novembre, s'achèvera le 30 novembre 2023. Il s'agit de collecter des informations sur l'état d'exécution des projets de construction, de réhabilitation et d'équipement prévus dans les budgets des deux secteurs (santé et éducation) de la période de

2020 à 2022. Mais, «pour des raisons financières, la mission ne pourra seulement couvrir que huit des douze départements du pays», a souligné Mme Milandou Kanza.

Les cinq organisations concernées sont: Forum des jeunes entreprises du Congo (FJEC), Action évangélique pour la Paix (AEP), Fondation Niosi (FN), Association des femmes juristes du Congo (AFJC), Commission Justice et paix (CJP). Leurs missions s'inscrivent dans le cadre de la convention signée en 2020 entre le Gouvernement, le PRISP, d'une part, et ces organisations, d'autre part.

Jany ELENKA  
(Stagiaire)

encadre plus de 3000 enfants. Mme Chantal Umtoni de l'UNICEF a reconnu l'engagement de l'UE pour les droits humains: «Depuis sa création, l'UE s'est démarquée par son engagement continu pour la promotion des droits de l'homme, dont ceux de l'enfant. Son soutien joue un rôle clé dans la capacité des partenaires locaux, dont le REIPER qui est aussi un partenaire de l'UNICEF, à changer les vies de milliers d'enfants et de femmes vulnérables. L'UNICEF continuera d'œuvrer chaque jour jusqu'à

ce que chacune de ces priorités soit une réalité pour toutes les filles et tous les garçons du Congo».

Giacomo Durazzo, à son tour, a déclaré: «La question des droits humains occupe une place fondamentale. Elle en constitue même une pierre angulaire, en raison de sa transversalité. Au Congo, cette thématique trouve sa matérialisation au sein des dix projets portés par la société civile, dont nous soutenons les activités».

Ph.B.





COMITE NATIONAL  
ECONOMIQUE ET FINANCIER  
Secrétariat Général  
Boite Postale: 126  
Brazzaville

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Le Comité National Economique et Financier (CNEF) du Congo s'est réuni en session ordinaire le 24 novembre 2023, dans les locaux de la Direction Nationale de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) à Brazzaville, sous la présidence de Monsieur **Jean-Baptiste ONDAYE**, Ministre de l'Economie et des Finances. Cette session a également connu la participation de Madame **Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS**, Ministre, du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale, de Monsieur **Ludovic NGATSE**, Ministre du Budget, des Comptes Publics et du Portefeuille Public, de Monsieur **Michel DZOMBALA**, Vice-Gouverneur de la BEAC et de Monsieur **Marcel ONDELE**, Secrétaire Général Adjoint de la COBAC.

Monsieur **Serge Dino Daniel GASSACKYS**, Secrétaire Général du CNEF du Congo, rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour. Au cours de cette séance, le Comité a examiné : i) la situation économique, monétaire et financière nationale récente et ses perspectives à court terme, à la lumière de l'évolution de l'environnement économique international et sous régional, ii) l'évolution des différents modes de financement de l'économie congolaise au cours du troisième trimestre 2023, iii) l'état de mise en œuvre des actions du pilier n°2 du PREFCEMAC, iv) le projet du rapport annuel 2022 du CNEF et v) le projet du budget du CNEF pour l'année 2024.

**Sur le plan international**, le Comité a noté le regain de l'activité économique mondiale au deuxième trimestre 2023 sous l'effet de la reprise de la demande, en lien avec la tendance baissière des tensions inflationnistes et les effets positifs de la normalisation des circuits d'approvisionnement sur le commerce mondial. Dans ce contexte, le Fonds Monétaire International (FMI) a maintenu inchangé sa prévision de croissance pour l'économie mondiale en 2023 à 3,0%, contre 3,5% en 2022. L'inflation reviendrait à 6,9 % en 2023, contre 8,7% en 2022.

**Au niveau sous régional**, les prévisions révisées pour l'année 2023 tablent sur un ralentissement de la croissance économique. Elle reviendrait à 2,4% en 2023, contre 2,7% précédemment projeté, après 2,8% en 2022, en raison principalement du recul plus important de l'activité pétrolière (-1,3% en 2023 contre -0,7 % en 2022). L'inflation resterait élevée à 5,7 % en moyenne, contre 5,6% un an plus tôt, traduisant la hausse des prix des produits alimentaires importés et du carburant dans plusieurs pays.

**Sur le plan national**, le Comité a noté la poursuite de la consolidation de la situation macroéconomique du pays au cours de l'exercice 2023 avec un taux de croissance du PIB réel qui ressortirait autour de 4,0%, au lieu de 3,0% projeté précédemment, après 0,4% en 2022. Cette situation résulterait principalement de la hausse attendue des activités dans le secteur pétrolier (+5,3% contre +4,5% initialement prévu, après -4,4% en 2022), ainsi que de la progression des activités dans le secteur hors pétrole (+3,0% contre +2,0% projeté auparavant, après +3,5% en 2022). Sur le front des prix, le taux d'inflation, en moyenne annuelle, s'est élevé à 3,4% à fin juin 2023, contre 2,6% une année plus tôt, en raison principalement de l'inflation importée.

Examinant **les différentes modalités de financement de l'économie congolaise** au 30 septembre 2023, le Comité a relevé, en ce qui concerne les financements bancaires, que l'encours des crédits bruts à l'économie a progressé de 8,5%, tandis que les créances en souffrance ont reculé de 5,3%. S'agissant des financements levés sur le marché des valeurs du trésor de la CEMAC, ils affichent un encours de 1 964,2 milliards, en hausse de 53,7% en glissement annuel. Cet encours est majoritairement constitué des Obligations du Trésor Assimilables (82,3%).

S'agissant du **suivi des actions du pilier n°2 du PREF-CEMAC**, le comité a noté des avancées, notamment dans le domaine de l'interconnexion des plateformes informatiques des administrations fiscales et des douanes dans le cadre du projet du Compte Unique du trésor (CUT).

**Le Comité a adopté le rapport de l'exercice 2022 du CNEF**. Il a approuvé le principe d'une révision des barèmes de contributions au budget du CNEF. Sur cette base, il a adopté le programme d'activités et le budget du Secrétariat Général pour l'exercice 2024.

Par ailleurs, le Comité a renouvelé ses félicitations à Monsieur **Serge Dino Daniel GASSACKYS** pour sa nomination au poste de Directeur National de la BEAC pour le Congo dont la cérémonie d'installation officielle se tient en marge de la présente session du CNEF. Enfin, le Comité a pris connaissance des décisions arrêtées par les différents organes de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) lors des dernières réunions.



Brazzaville, le 24 novembre 2023

Le Président du CNEF,

  
Jean-Baptiste ONDAYE



### Jubilé d'argent de sœur Raugacia et vœux des sœurs Mireille et Agnès

L'église Saint Pie X de l'OMS dans le 8e arrondissement de la Ville-Capitale avait vibré de manière authentique à l'occasion de la messe marquant la célébration des vingt-cinq ans de vie religieuse de sœur Raugacia de l'enfant Jésus Koudinguissa, couplée à l'émission des vœux définitifs de sœur Mireille Lembonzolo et des vœux temporaires de sœur Agnès Malu, dans la congrégation des sœurs de la Sainte Famille d'Amiens. C'était samedi 19 août 2023, la veille du vingtième dimanche du temps ordinaire de l'Année liturgique A.

Au cours de cette messe, sœur Raugacia de l'enfant Jésus Koudinguissa avait reçu une distinction pontificale pour ses vingt-cinq ans de fidélité au Seigneur.

Présidée par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville, la messe était concélébrée par le père Raphaël Bazabonzola, S.j, vicaire épiscopal chargé de la Vie consacrée, les membres de l'équipe presbytérale de la paroisse à l'honneur et plusieurs autres prêtres venus de différents lieux.

Le mot de l'abbé Abraham Ngouama, curé de la paroisse, avait marqué le début de cette messe animée par la chorale paroissiale Saint Pie X de l'OMS. Sœur Marie Nathalie Lendé, maîtresse des novices, avait procédé à l'appel des deux candidates aux vœux perpétuels et temporaires.

Sœurs Marie Françoise Cornette, déléguée de la supérieure générale des sœurs de la Sainte Famille d'Amiens ainsi que Claude Agnès Guipet, supérieure générale des sœurs de la Sainte Famille de Besançon et présidente de la Fédération des sœurs de la Sainte Famille, s'étaient succédées à l'ambon pour prononcer des mots d'usage.

Au cours de l'homélie, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou avait attiré l'attention des participants à cette messe sur les valeurs fondamentales de la famille qui sont en train d'être rejetées et foulées au pied par les nouvelles idéologies.

L'archevêque avait recommandé aux religieuses et notamment aux élues du jour de demeurer attachées à Jésus, de continuer à le suivre, puisqu'il est le chemin, la vérité et la vie.

Après l'homélie avait eu lieu la suite de l'exécution des rites des vœux temporaires et perpétuels et sœur Raugacia de l'enfant Jésus Koudinguissa avait reçu une distinction pontificale des mains de l'archevêque de Brazzaville. Avant le rite de renvoi, sœur Raugacia de l'enfant Jésus Koudinguissa, au nom de ses deux consœurs, avait prononcé le mot de remerciements, avant que sœur Marie Françoise Cornette n'exprimât la gratitude de toute leur congrégation à l'archevêque pour sa sollicitude paternelle, dans son mot de remerciements ayant précédé l'exécution de l'hymne de la congrégation des sœurs de la Sainte Famille d'Amiens.

Intervenant en dernier, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou avait remercié les parents des élues du jour d'avoir autorisé leurs filles à suivre le chemin de la vie religieuse et avait mis en garde les participants à la messe à ne pas succomber aux pièges des nouvelles idéologies.

**Gislain Wilfrid BOUMBA**

... Ils ont dit : ...

**Sœur Raugacia de l'enfant Jésus Koudinguissa:** «C'est vrai que vingt-cinq ans de vie religieuse pèsent. Mais c'est le Seigneur qui a mené la barque. Moi, je n'ai été qu'un instrument entre ses mains. Je me suis



De g à dr. Soeurs Mireille Lembonzolo, Agnès Malu, Mgr Bienvenu Manamika et soeur Raugacia de Jésus

laissée faire et il a fait son travail. C'est vrai que vingt-cinq ans de vie religieuse n'ont pas toujours



été en rose. Il y a eu des hauts et des bas, mais le Seigneur était toujours là, pendant les moments où je me sentais épuisée, il était toujours là pour me soutenir et me faire marcher comme un enfant. C'est une surprise pour moi que le Pape François m'ait décerné un diplôme. Je ne m'y attendais pas. J'avais l'émotion, j'ai eu des larmes aux yeux. Pour moi, c'est une grande joie. Le secret de mes vingt-cinq ans de fidélité au Seigneur, ce n'est autre que la prière. La prière, la persévérance et cette confiance inébranlable en Dieu. A l'endroit des novices et

de celles qui veulent s'engager dans la vie religieuse, je leur souhaite beaucoup de courage et de persévérance. Et c'est dans la persévérance qu'on peut aller de l'avant. Et beaucoup de patience et que la prière soit au centre de leurs vies.»

**Sœur Mireille Lembonzolo:** «J'ai émis mes vœux perpétuels.



Une joie immense m'habite. Que le Seigneur me donne la force et le courage de continuer. A l'endroit des novices, je leur demande de persévérer.»

**Sœur Agnès Malu:** «Le Seigneur m'a appelée maintenant dans cette congrégation où j'ai



fait mes vœux temporaires. C'est l'appel du Seigneur qui m'a poussée jusqu'à ce jour. J'ai retenu de l'homélie de l'archevêque d'avoir le courage de suivre le Christ et de lui réserver la première place dans nos vies, car, c'est lui le chemin, la vérité et la vie. C'est lui qui sait tout, qui connaît chacun par son nom et en qui nous devons mettre notre confiance. A l'égard des jeunes qui souhaitent comme nous s'engager dans la vie religieuse, je leur dirai, s'ils écoutent l'appel du Seigneur, qu'ils n'hésitent pas de ne pas répondre. Oui, il connaît chacun, chacune de nous par son nom. Qu'ils n'hé-

vers le Christ; elle est en aucun cas une fin en soi. D'où la présence de La Croix dans les grottes mariales. Aussi, Le Rosaire par exemple, qu'est la prière par excellence du «culte marial», est un condensé des mystères de la vie du Christ. Il est donc clair que Marie intercède pour nous. A propos, le pape Paul VI écrit: «La piété envers la Mère du Christ et des chrétiens est pour les catholiques une occasion naturelle et fréquente de la supplier d'intercéder auprès de son Fils pour

Brazzaville, le 24 novembre 2023

**Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou**

Aux Communautés paroissiales et religieuses du Congo-Brazzaville

**Objet:** Messe de Suffrage pour les Victimes du Stade d'Omano

Frères et Sœurs,

Les Evêques du Congo ont appris avec une vive émotion le funeste drame produit dans la nuit du lundi 20 au mardi 21 novembre 2023 au Stade d'Omano, occasionnant le décès de plusieurs jeunes garçons et filles, forces vives de la nation congolaise.

En nous unissant aux Messages de Sa Sainteté le Pape François et du Cardinal Pietro Parolin, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, des 23 et 24 novembre 2023, Nous Evêques du Congo, vous invitons à célébrer des Messes de suffrage en mémoire de toutes les victimes, ce mardi 28 novembre 2023, jour de la proclamation de notre République. L'occasion sera tout indiquée pour porter dans l'eucharistie le repos de leurs âmes et prier pour la paix et l'unité nationale, en suivant les dispositions, ci-après : 1- Ornaments à revêtir à toutes les Messes de ce jour : Violet ; 2 - Oraison : Messe des défunts ; 3 - Destination des quêtes de ce Mardi 28 novembre 2023 : A remettre aux Economats Diocésains, au plus tard le mercredi 29 novembre 2023, pour contribuer aux soins des rescapés qui sont gravement blessés.

Pour leur part, chaque Evêque (ou le Vicaire général) célébrera une Messe dans sa Cathédrale pour la même intention.

Tout en confiant les Victimes à la Miséricorde de Dieu; les Evêques du Congo adressent leurs condoléances aux familles des défunt(e)s et expriment leur profonde union de prière avec tous ceux que touche la disparition inopinée de ces forces vives de notre cher pays.

**Que leurs âmes reposent dans la paix du Christ.**



#### PUBLICATION DES BANS

#### Société des sœurs Oblates Apostoliques de Notre-Dame de Lourdes: Consécration définitive de onze sœurs

Samedi 16 décembre 2023, à 10 heures, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville, présidera une eucharistie en la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville, à l'occasion de la consécration définitive de onze professes dans la société des sœurs oblates apostoliques de Notre-Dame de Lourdes. Il s'agit de: Clémence MBEMBE avec pour parole de vie: «Oui, il est bon, il est doux pour les frères de vivre ensemble et d'être unis (Ps 133, 1)»; Charlotte MOKOMBA: «Sur mon lit, au long de la nuit, je cherche celui que j'aime. Je le cherche mais ne le rencontre pas... (Ct 3, 1-4)»; Dorothée Régie MBEMBA: «De votre bouche ne doit sortir aucun mauvais propos, mais plutôt toute bonne parole capable d'édifier, quand il le faut, et de faire du bien à ceux qui l'entendent (Eph. 4, 29)»; Aimée Bénédicte PANDRE: «Dirige ton chemin vers le Seigneur, fais-Lui confiance, et Lui, il agira (Ps 36, 5)»; Flora Jeannette KOUZOUYO KAPASSIO: «Le Seigneur est mon secours, je ne craindrai pas (Héb. 13, 6)»; Marie MAYOULOU BOUANGA: «Dieu a tant aimé le monde, qu'il a donné son fils unique, afin que celui qui croit en Lui ne périsse pas mais, il obtiendra la vie éternelle (Jn. 3, 16)»; Sylvie BIYELA: «Marie dit alors: je suis la servante du Seigneur, que tout se passe pour moi selon ta Parole (Lc. 1, 38)»; Aimée Christiane NKOULA: «Seigneur, à qui irions-nous? Tu as les paroles de la vie éternelle (Jn. 6, 68)»; Fabienne FOUTOULA: «Je suis la servante du Seigneur, qu'il m'advienne selon ta Parole (Lc. 1, 38)»; Adolphe LOULOUNDADIO: «Et quiconque aura quitté maison, père, mère, frères, sœurs, enfants ou champs, à cause de mon nom, recevra beaucoup plus... (Mt. 19, 29)»; Charlotte NSEYA TSHUMOU: «Avant même de te modeler au ventre de ta maternel, je t'ai connu; avant même que tu sois sorti du sein; je t'ai consacré; comme prophète des nations, je t'ai établi... (Jr. 1, 5-8)».

**En union de prière!**

sitent pas de ne pas répondre dans la paix et la sérénité.»

**M. Jean Roger Koukoukila,**



membre de la famille de Sr Mireille Lembonzolo : «A l'occa-

sion des vœux de ma sœur, la première personne à remercier, c'est le Seigneur. Je lui rends grâce pour tout ce qu'il a fait pour ma sœur, en même temps ma fille, parce que pour l'instant je suis là en tant que papa et frère. Je suis débordé de joie. Que la gloire soit rendue au Seigneur. Quelque chose m'a touché, c'est l'homélie de Mgr Manamika. Quand il a parlé de la famille, il a pris des exemples poignants qui militent pour l'extermination de la famille.»

Propos recueillis par **Jean Claude NKODIA** de Radio Maria émettant de Kinshasa et **Gislain Wilfrid BOUMBA**.

#### REFLEXION

### La Dévotion Mariale est-elle une idolâtrie?

**Le Sens de la Dévotion**

Lors du concile de Trente encore appelé concile de la contre-réforme (1547-1563), les pères conciliaires firent la distinction entre les deux types de cultes en pratique dans l'Eglise: le «culte de latrerie» et le «culte de dulie». Pour mieux saisir le vrai sens de la dévotion mariale, nous allons partir de cette distinction.

**Ce qu'il faut comprendre par «culte de latrerie»:**

Le mot comme tel vient du grec λατρεία / latreia, c'est-à-dire culte ou adoration. Dans l'Eglise, il s'agit d'un culte d'adoration rendu uniquement à la Sainte Trinité, c'est-à-dire au Père et au Fils et au Saint-Esprit. En effet, l'Eglise catholique enseigne qu'aucun culte n'est au-dessus de celui-ci, car tous les autres culminent en lui, comme le dit d'ailleurs le cantique de Daniel en ces mots: «Toutes les œuvres du Seigneur, bénissez le Seigneur: A lui haute gloire, louange éternelle!» (Dn 3, 57). De fait, par ces mots du prophète, nous nous rendons effectivement compte que la haute gloire revient à Dieu seul; il est loué et adoré par toute la création.

**Ce qu'il faut comprendre par le «culte de dulie»**

Le mot dulie tient ces origines du latin dolia, un terme utilisé au Moyen-Âge pour parler de la servitude ou la soumission aux hommes; quoiqu'il existait déjà dans le grec ancien (δουλεία/douleia) pour signifier la même chose. En cela, on peut comprendre le fait que «dulie» fasse allusion au «respect dû à un Saint» de nos jours dans le cadre de la vénération. Dès lors, le «culte de dulie» est



**Maman Marie**

un culte de vénération, réservé aux anges et aux saints, par opposition au culte de latrerie. C'est le mode par lequel l'Eglise sur terre sollicite leur intercession et implore leur secours! Cela dit, à en croire la Tradition et le Magistère de l'Eglise, ledit culte était déjà effectif dans les premières communautés chrétiennes, conscientes de l'union sacrée entre l'Eglise en marche sur terre et l'Eglise du ciel. C'est tout le contraire de l'idolâtrie, qui se veut être l'adoration d'une idole comme si c'était Dieu. Du «culte de dulie» dérive le «culte d'hyperdulie», réservé à la Bienheureuse Vierge Marie. C'est une spéciale vénération faite à Marie, bien qu'étant une créature humaine, en raison de sa présence dans la communion des saints; puisqu'elle occupe une place de choix dans l'histoire du Salut (cf. les dogmes



**Georges Thalès M'boundi**

mariaux)<sup>2</sup>. Cependant, malgré ce privilège, la vierge Marie ne peut être adorée. En effet, comme le précise bien le concile Vatican II, aucune créature ne peut être mise sur le même pied d'égalité que le Verbe incarné et rédempteur<sup>3</sup>. Par ailleurs, on ne peut perdre de vue l'idée selon laquelle la vénération faite à Marie est supérieure à celle qui est faite aux anges et aux saints; dans la mesure où cette dernière est la dénommée «Pleine de grâces» en vertu de sa maternité divine; d'où le sens du mot hyperdulie, en ce qui concerne le culte que l'Eglise lui rend. En réalité, la dévotion mariale, comme toutes les dévotions chrétiennes, culmine en Jésus-Christ, unique rédempteur. C'est pourquoi, la mariologie a une finalité christologique et trinitaire. Comme à Cana, Marie nous montre le chemin qui conduit

que se redise l'union de tous les baptisés en un seul peuple de Dieu<sup>4</sup>. Dans ce sens, la dévotion Mariale se comprend comme un apprentissage et un cheminement de croissance spirituelle dans la foi chrétienne, dans la mesure où la vie de cette dernière est pleine de faveurs et qualités, qui font d'elle un modèle exceptionnel de la foi.

**Georges Thalès M'BOUNDI,** Séminariste en IV<sup>e</sup> année de théologie.

**Notes**

<sup>1</sup> Concile Vatican II, Sacrosanctum, n°111

<sup>2</sup> Ibidem.

<sup>3</sup> Concile Vatican II, Constitution Lumen Gentium, n°62.

<sup>4</sup> Ibidem, p.26.

(Suite en page 11)



# Une commémoration sous le signe de la renaissance et du nouveau

Fondé le 3 octobre 1983, par l'abbé Louis Portella Mbuyu, alors recteur du Grand séminaire de théologie Cardinal Emile Biayenda, le Groupe Evangile Prière et Vie (EPV), ancienne appellation et Renouveau charismatique catholique, nouvelle dénomination, a totalisé quarante ans. Pour donner un cachet particulier à cet heureux événement, une série de conférences-débat ayant pour thème: «*Veillez et priez*», marquée par des messes célébrées les 22 et 24 septembre derniers, dans la chapelle du Grand séminaire, a été au menu de ces festivités.

Pendant que le Renouveau charismatique catholique au Congo célébrait les cinquante ans de son existence (1973-2023); de son côté, le groupe du Grand séminaire de théologie Cardinal Emile Biayenda commémorait son 40<sup>e</sup> anniversaire de présence (1983-2023) dans cette maison de formation des futurs prêtres. Simple coïncidence ou réalité? Pourtant l'Eglise prône la synodalité, c'est-à-dire marcher ensemble. La commémoration de ce 40<sup>e</sup> anniversaire a eu lieu sous le signe de la renaissance et du nouveau, à travers des sous-thèmes développés par les anciens du groupe et d'autres orateurs.

L'ouverture des festivités a été marquée par une messe célébrée le vendredi 22 septembre par Mgr Ildevert Maturin Mouanga, évêque de Kinkala, anciens recteur du Grand séminaire de Théologie Cardinal Emile Biayenda et aumônier du groupe.

Des sous-thèmes axés sur «*Le Renouveau au Grand séminaire*»; «*Veillez et priez, car la chair est faible*»; «*Les armes du chrétien*», par le père Chris-



L'évêque de Kinkala entouré des concélébrants et des membres du groupe

lébrés. Des promesses tenues, avec la paye de la ration des séminaristes, mais beaucoup reste à faire. Chaque année il faut déboursier 500.000 de francs Cfa pour la pension du séminaire. Certains pays qui envoient les leurs au Grand



Abbé Edouard Mougny

séminaire déboursent plus d'un million, mais chez nous rien qu'avec 500.000 Francs Cfa, n'y arrivons pas. Les organisateurs indiquent que le grand séminaire éprouve d'énormes difficultés dans son fonctionnement par

La conférence inaugurale a été animée par M. Maurice Nsikahana, co-fondateur, sur le thème: «*Le Renouveau au Grand séminaire*». Le conférencier a abordé la vocation et la mission de ce groupe dont le nombre de membres a baissé aujourd'hui. Sa vocation consiste à prier pour les maisons de formation et particulièrement pour le Grand séminaire. «*Vous êtes au Grand séminaire, les témoins de l'amour de Dieu, auprès des Grands séminaristes*», sont des propos tenus par l'abbé Louis Portella Mbuyu à sa fondation. Une présence silencieuse et discrète qui a produit de fruits abondants quarante ans plus tard.

Le deuxième jour a été marqué par la conférence de l'abbé Jean Pierre Hangouka, du diocèse de Nkayi, prêtre fidei donum dans le diocèse de Kinkala, sur le thème: «*Veillez et priez car la chair est faible*». Dans sa communication, il a apporté des éléments sur le sous-thème: «*L'esprit est ardent, mais la*

*Nous devons nous approprier Dieu, compter sur lui et non sur nos propres forces. Le combat spirituel est permanent*», a-t-il fait remarquer.

«*Le Renouveau, une école de prière*» et «*Pais mes brebis*», sont des thèmes développés par le Dr Benoît Ntari, premier berger du Groupe et l'abbé Edouard Mougny, aumônier du Groupe.

La dernière conférence a été présentée par M. Jacques Damba, ancien berger national, sur le thème: «*Regard du Groupe sur le Grand séminaire*». Il a suggéré aux évêques du Congo, de décréter une année du Grand séminaire au cours de laquelle, il y aura collecte de fonds qui serviront à couvrir ses dépenses ainsi que d'autres maisons de formation.

La messe de clôture a été célébrée par l'abbé Edouard Mougny. Au terme des différentes conférences, les participants se sont réjouis de la qualité des interventions et la pertinence des questions posées. C'étaient



Pendant les débats

tel Barthel Ganao, recteur du Grand séminaire de théologie; «*Le Renouveau, une école de prière*», par le Dr Benoît Ntari, premier Berger du groupe; «*Pais mes brebis*», par l'abbé Edouard Mougny, aumônier du groupe; «*Regard du groupe sur le Grand séminaire*», par Jacques Damba, ancien berger national, ont meublé cette série de conférences-débat.

Célébrer un anniversaire, c'est dire merci à Dieu. C'est aussi regarder les faiblesses, les difficultés, les angoisses et demander pardon à Dieu. Beaucoup de projets ont été réalisés en 40 ans et de mariages religieux cé-

manque de financement. Une recommandation sera faite aux évêques du Congo pour qu'on y réfléchisse sur la ration des séminaristes. Enfin, les différentes interventions ont révélé la nécessité de renouveler le groupe du Grand séminaire pour plus de synergie, d'efficacité et de dynamisme. Les jeunes ainsi que d'autres couches sont appelés à adhérer massivement au groupe, car l'œuvre de Dieu ne s'éteint jamais. Si le grain de blé tombé en terre refuse de mourir, la moisson de l'espoir des hommes ne pourra jamais fleurir.



Une vue des participants à la messe

«*chair est faible*». Il a aussi souligné que le concept de la chair est inhérent à l'anthropologie juive, avant de mettre en exergue l'invitation de Jésus qu'il adresse aux chrétiens: veiller et prier. Le père Barthel Christel Ganao, recteur du Grand séminaire de théologie Cardinal Emile Biayenda, a exposé sur: «*Les armes du Chrétien*». «*Ces armes sont connues de nous, parfois, nous ne faisons pas attention. La confiance en Dieu et la prière sont les deux principales armes du chrétien qu'il doit s'approprier pour vaincre les forces du mal.*

des moments fort importants de réflexion et de partage.

A signaler que le premier noyau du Renouveau a vu le jour le 3 octobre 1983 et était composé de sept personnes. Mgr Ernest Kombo, S.j, évêque de Nkayi, délégué épiscopal auprès du Renouveau charismatique, parlait du réveil spirituel par l'action du Saint-Esprit à travers le ministère de la louange et donna l'appellation: «*Evangile, Prière et Vie*» (E.P.V).

Gislain Wilfrid BOUMBA et Pascal BIOZI KIMINOU

## «Je le dis à tous : Veillez!»

Textes: Is 63, 16b-17.19b; 64, 2b-7; Ps 79 (80), 2ac.3bc, 15-16a, 18-19; 1 Co 1, 3-9; Mc 13, 33-37

Le Temps de l'Avent est introduit, dans la liturgie de ce dimanche, par la forte recommandation à «*veiller*», que Jésus adresse par trois fois à ses disciples. Plus précisément, il demande de veiller comme les serviteurs auxquels le maître, en partant, a confié sa maison: ils ne savent pas quand et à quelle heure le maître reviendra, mais il faudra qu'il ne les trouve pas endormis. Cette similitude fait partie du discours de Jésus sur «*les choses ultimes*», sur sa venue définitive qui portera la création et l'histoire des hommes à leur accomplissement.

Donc, à travers l'image des serviteurs, le Seigneur révèle à nous tous la nécessité de nous garder toujours prêts à être appelés à sa présence. Il nous a confié «*sa maison*»: l'œuvre de la création, l'histoire du salut, sa Parole, Son Corps et son Sang, son Esprit, la relation filiale avec le Père, nos relations fraternelles. Il nous a appelés à nous prendre soin les uns des autres, à répondre à notre vocation à l'amour. Il attend avec confiance que nous soyons des enfants reconnaissants et fidèles dans la charité, pour nous accueillir dans son royaume.

Dans notre histoire, nous vivons le temps où le maître est «*parti*», est «*absent*». Cela ne signifie pas qu'il nous ait abandonnés, où qu'il se soit éloigné de nos peines et de nos espoirs, rien de tout ça. Son «*absence*» signifie plutôt qu'il nous a confié une responsabilité à nous sur notre vie et sur le monde, une responsabilité qui est réelle, totale, et qui ne peut pas être complètement remplacée par la Providence Divine. Sur la terre, tout au long de l'histoire, les hommes ont la tâche d'exercer leur liberté et leur responsabilité, condition nécessaire pour pouvoir aimer.

Cette condition «*d'autonomie*» pourrait nous faire croire que nous sommes les patrons de la maison et de nous-mêmes, voir patrons des autres et de la création. Le temps de l'attente du Maître nous apparaît ainsi comme une extension illimitée de notre pouvoir de décision et d'action. Le Seigneur, pourtant, nous appelle à considérer toujours que notre vie n'est pas un domaine dont nous sommes les patrons, mais plutôt un temps de mission, où nous avons la possibilité d'accomplir la vocation à servir et à aimer. Pourtant, notre vie n'est pas une attente passive et inerte. L'attente de la venue du Seigneur exige la fidélité et la persévérance actives. La vigilance est notre disposition à reconnaître attentivement comment vivre la volonté de Dieu dans les événements, à nous prendre soin de nos devoirs, à rechercher ce qui est vraiment essentiel, à relativiser ce qui n'est pas nécessaire, à ne nous faire étouffer par les soucis secondaires, à écarter ce qui nous détourne de notre mission et de la charité, à discerner et repousser ce qui constitue pour nous un mal, un fardeau inutile, une trahison de la confiance du Seigneur pour nous.

Nous comprenons ainsi que les appels du Seigneur concernant les «*choses ultimes*» et le jugement final ne nous sont pas adressés dans le but de nous menacer, mais comme des manifestations d'amour, des soucis sérieux et concernant notre salut. Et au même temps, la grâce de Dieu nous soutient et sa Parole nous éclaire, pour nous faire «*tenir fermement jusqu'au bout*», afin que nous soyons «*sans reproche au jour de notre Seigneur Jésus Christ*» (Cf 1Co 1,8).

Le temps de l'Avent est alors un signe liturgique qui représente le sens de notre vie tout entière, considérée dans l'horizon de la terre et de l'éternité: le sens de notre vie est l'attente de la venue du Seigneur, dans la foi persévérante, dans l'espérance solide, dans la charité active. Et pas seulement la vie individuelle, mais la vocation de toute la communauté ecclésiale, ou mieux de l'humanité entière, est symbolisée par le chemin de l'Avent. Car l'action des serviteurs, auxquels le Seigneur a confié sa maison, ne pourrait être qu'un service harmonieux, coordonné, fraternel. C'est pour cela qu'en communion de foi, nous prions: Viens, Seigneur Jésus!

P. Francesco BRANCACCIO  
(Catanzaro, Italie)

(Suite de la page 10)

En réalité, la dévotion mariale, comme toutes les dévotions chrétiennes, culmine en Jésus-Christ, unique rédempteur. C'est pourquoi, la mariologie a une finalité Christologique et trinitaire. Comme à Cana, Marie nous montre le chemin qui conduit vers le Christ; elle est en aucun cas une fin en soi. D'où la présence de La Croix dans les grottes mariales. Aussi, Le Rosaire par exemple, qu'est la prière par excellence du «*culte marial*», est un condensé des mystères de la vie du Christ. Il est donc clair que Marie intercède pour nous. A propos, le pape Paul VI écrit: «*La piété envers la Mère du Christ et des chrétiens est pour les catholiques une occasion naturelle et fréquente de la supplier d'intercéder auprès de son Fils pour*

que se redise l'union de tous les baptisés en un seul peuple de Dieu»<sup>4</sup>. Dans ce sens, la dévotion mariale se comprend comme un apprentissage et un cheminement de croissance spirituelle dans la foi chrétienne, dans la mesure où la vie de cette dernière est pleine de faveurs et qualités, qui font d'elle un modèle exceptionnel de la foi.

Georges Thalès M'BOUNDI,  
Séminariste en IV<sup>e</sup> année  
de théologie.

Notes

- 1 Concile Vatican II, Sacrosanctum, n°111
- 2 Ibidem.
- 3 Concile Vatican II, Constitution Lumen Gentium, n°62.
- 4 Ibidem, p.26.





B.P.: 711  
Pointe-Noire - Congo  
Tél.: (+242) 222 94 00 52  
Fax: (+242) 222 94 20 42  
E-Mail: info@papn-cg.org  
Web: www.papn-cg.org

République du Congo  
Unité – Travail - Progrès

**PROJET: ASSISTANCE TECHNIQUE AUPRES DE LA DIRECTION DQSSE  
DU PORT AUTONOME DE POINTE-NOIRE**

**MARCHE: ACQUISITION DE MOYENS DE PROTECTION ET D'INTERVENTION  
DANS LE CADRE DU VOLET «MATIERES DANGEREUSES»**

**PAYS: REPUBLIQUE DU CONGO**

## **AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL N°001/PAPN/DQSSE/SPCIPM/2023**

1. Le Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN) a obtenu un financement de l'Agence Française de Développement pour financer le coût de l'Assistance Technique auprès du département Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement (QHSE) du PAPN. Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du projet d'acquisition de moyens de protection et d'intervention dans le cadre du volet «matière dangereuse».

2. Le PAPN sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Soumissionnaires éligibles pour la fourniture de:

- Lot 1: Matériel de protection et d'intervention ;
- Lot 2: Equipement d'intervention ;
- Lot 3: Matériel de forçement et de désincarcération;
- Lot 4: Moyen de transport.

3. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de

**Direction Générale du Port Autonome  
de Pointe-Noire, Boulevard de Loango -  
Centre-ville – B.P.: 711 ; Pointe-Noire  
(A l'attention du Coordonnateur du plan  
d'urgence)**

**Tél.: +242 06 670 11 12/+242 05 553 20 89**

**Courriel: info@papn-cg.org;**

**Cc: jeanjacquesmombo250@gmail.com;**

et prendre connaissance des Documents d'Appel d'Offres à la Direction de la Qualité, Sécurité, Santé et Environnement du PAPN (courriel: j.bimbakila@papn-cg.org; spcpm@papn-cg.org; edmondotsoa5@gmail.com; de 8h00 à 13h00 et 14h30min à 16h30min.

4. Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir les Documents d'Appel d'Offres complets en Français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de 300.000 F. CFA. La méthode de paiement se fera en espèces (à la caisse du PAPN) ou par chèque bancaire à l'ordre du

PAPN.

5. Les Instructions aux Soumissionnaires et le Cahier des Clauses Administratives et Générales sont ceux du *Document Type d'Appel d'Offres pour la Passation de Marchés de Fournitures de l'Agence Française de Développement*.

6. Les Offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard **le 23 janvier 2024 à 12h00 min**. Les Offres doivent comprendre une déclaration de garantie de l'offre pour un montant de 7.000.000 F. CFA ou 10.671 Euros .

7. Les Offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires qui le souhaitent à l'adresse ci-après:

**ANCIEN BÂTIMENT DE LA DIRECTION  
GENERALE DU PAPN  
AVENUE DE BORDEAUX (ENCEINTE  
PORTUAIRE)**

**B.P.: 711 - POINTE-NOIRE, REPUBLIQUE  
DU CONGO à 12h30min.**

8. Les exigences en matière de qualifications sont présentées à la section III - Critères d'évaluation et de qualification. Voir les Documents d'Appel d'Offres pour les informations détaillées.

*Fait à Pointe-Noire, le 20 Nov. 2023*

**Le Directeur Général  
du Port Autonome  
de Pointe-Noire**

  
Séraphin BHALAT





SANTÉ

## Améliorer la prise en charge des pieds bots par la méthode Ponseti

L'Association pour le développement de la réadaptation et du bien-être (ADRBE) avec l'appui de l'ONG Miraclefeet, une ONG qui s'efforce d'éliminer l'une des principales causes de handicap physique a organisé du 14 au 16 novembre 2023 la formation régionale sur la supervision de soutien à l'endroit des prestataires de soins du Pied Bot. C'est le chef de service de réadaptation au ministère des Affaires sociales, Clotaire Bansimba qui a ouvert la formation.



Une vue de l'assistance pendant l'atelier

La formation a eu pour objectif d'améliorer les capacités des acteurs de santé intervenant dans le processus de traitement du handicap par la méthode Ponseti. Y ont pris part une vingtaine de prestataires issus de six pays de l'Afrique centrale et de l'Ouest pour quatre formateurs étaient commis à la tâche. Les organisateurs ont souhaité doter plus de connaissances à ceux qui ont non seulement la charge de superviser le travail des prestataires des soins dans les établissements sanitaires, mais aussi celle de former ces prestataires selon la méthode Ponseti. La formation était axée sur la méthode de supervision, la prise en charge et la collecte des données et l'utilisation de l'application «Comminauté Cast». «Cette formation régionale sur la supervision de soutien visait à renforcer les capacités d'ensei-

gnement du traitement et de la pratique de la méthode Ponseti par les prestataires de soins du pied bot en République du Congo, en Guinée, au Mali, au Togo, au Sénégal et à Madagascar», a dit Jonas Nzila, Secrétaire général de l'ADRBE.

Il s'agit pour les prestataires de mettre à contribution les nouvelles compétences et les connaissances acquises pour faire progresser les programmes du pied bot dans leurs pays respectifs et assurer un traitement de qualité aux enfants nés avec ce handicap. «Auparavant, il y avait différentes formations sur comment traiter les pieds bots par la méthode Ponseti. Il y a la formation de base, la formation avancée et la formation des formateurs et donc après chaque formation, les formateurs ou les superviseurs doivent faire le suivi auprès de chaque clinique pour assister les prestataires à améliorer leurs compétences dans le traitement du pied Bot par

cette méthode», a expliqué le Dr Irène Randriamampianina, Un des formateurs venue de Madagascar. Représentant le directeur général des Affaires sociales, Clotaire Bansimba, a invité les participants à bâtir les stratégies nécessaires pour éviter que plus d'enfant subissent les souffrances dues à cette malformation. La science nous la possédons déjà, il s'agit maintenant de la partager et de l'enrichir, a-t-il dit «Vous représentez ici la main agissante des gouvernements des différents pays ici représentés. Vous apportez votre contribution au bien-être de nos populations. La méthode Ponseti, cette science que vous détenez et que vous vulgarisez peut nous aider à prévenir et corriger le handicap si elle est appliquée à temps», a précisé le chef de service réadaptation. Représentant le ministère de la santé, Emery Okemba, cadre de la direction générale de l'Epidémiologie et de la lutte contre la

UNIVERSITÉ MARIEN NGOUABI

## Comblent le fossé connaissances théoriques et pratiques à travers les stages-formation

Sous les auspices de son président le Pr Gontran Ondzotto et de son directeur général pays, Ayham Moussa, l'Université Marien Nguabi et la société de téléphonie mobile MTN Congo S.A. ont conclu, jeudi 16 novembre 2023 à Brazzaville, un protocole d'accord en vue de développer des relations gagnant-gagnant.



Après la signature du protocole d'accord

L'accord a eu pour mission la formation des cadres de haut niveau dans plusieurs domaines scientifiques et la société MTN Congo S.A. ayant une connaissance des métiers et des qualifications nécessaires au fonctionnement et au développement des activités de son secteur. Il vise à favoriser la coopération entre l'université et le monde du travail pour contribuer à l'insertion professionnelle des diplômés. Ce protocole d'accord a pour objet de définir les termes et les conditions limitatives dans lesquelles MTN Congo S.A. consent mettre en place un projet dénommé «Partenariat avec les écoles». L'objectif étant de combler le fossé entre les connaissances théoriques et la pratique à travers des stages-formation.

A travers cette entente, la société MTN Congo S.A. s'engage, entre autres, à accueillir en stage de formation les étudiants des parcours de son domaine d'activité pour une durée comprise entre 2 à 6 mois, assurer l'encadrement technique des étudiants pendant leur stage, proposer

des thèmes de projet à valeur ajoutée, s'assurer que les tuteurs évaluent les stagiaires aux échéances définies à leur arrivée et informer régulièrement l'université de l'évolution des stages, participer aux activités organisées par l'Université Marien Nguabi (journées portes ouvertes, cérémonie de remise des diplômes de fin d'année...).

L'Université Marien Nguabi, pour sa part, s'emploie à mettre à la disposition de MTN Congo S.A. ses étudiants pour les stages de formation et les étudiants finalistes pour les stages d'immersion, informer la direction de MTN Congo S.A. de l'organisation des activités publiques visant à améliorer la visibilité de l'alma mater (les journées portes ouvertes, remises de diplômes, forum, etc.), réserver les espaces de communication lors des ces événements à MTN Congo S.A., prendre régulièrement connaissance du règlement intérieur de MTN et en

informer les étudiants stagiaires sur la nécessité de s'y conformer.

Ce protocole d'accord a une durée de 2 ans renouvelable par tacite reconduction. Il peut être dénoncé ou modifié par avenant, à la demande de l'une ou l'autre des parties. Les étudiants en stage bénéficient d'une indemnité par niveau d'étude et d'une carte sim et 20.000 Fcfa de crédit mensuel.

Pour le président de l'Université Marien Nguabi, cet événement constitue l'aboutissement d'un travail collectif considérable, entrepris depuis quelques années selon qu'il s'impose aux instituts, facultés et écoles de ce tout premier établissement congolais de l'enseignement supérieur, de renforcer les liens entre l'université et les entreprises. Afin de favoriser les échanges et le partage des connaissances, créer les partenariats et les perspectives à long terme, promouvoir l'innovation dans une entreprise et la créativité. «Il est établi que la relation entreprise/université constitue l'une des facteurs clés, pour développer l'employabilité et promouvoir l'innovation dans le monde...», a-t-il souligné.

Germaine NGALA

Gaule D'AMBERT

CÉLÉBRATION

## Carnaval motorisé pour la sécurité routière

À l'occasion de la 12<sup>e</sup> Journée africaine de la sécurité routière, la Direction générale des Transports terrestres (DGTT) a organisé dimanche 19 novembre 2023 un carnaval sur le périmètre de la ville de Brazzaville. Le carnaval s'est déroulé sous le guide du directeur général des transports terrestres, Mopaya Alita.



Les motocyclistes pendant le carnaval

Faisons du port du casque de protection à moto, une obligation citoyenne pour réduire les risques de décès et de traumatismes dus aux accidents de la route», c'est sous ce thème que la DGTT a célébré la 12<sup>e</sup> Journée africaine de la sécurité routière à travers un carnaval.

Tout a commencé à 11 h sous une pluie battante à la gare ferroviaire. L'équipe du carnaval était essentiellement composée de trois coasters du personnel; de deux motards et une BJ de la Gendarmerie nationale; de trois Hilux et de plus de 120 motocyclistes. L'ambiance, malgré la persistance de la pluie s'exprime avant le départ par les sonorités des fanfares, chants et des cris de joie. Les groupes de fanfaristes sont venus de différents arrondissements de Brazzaville. Après quelques minutes, le carnaval a suivi son itinéraire circulaire. Il prolonge l'avenue de l'OUA au centre-ville, en passant par l'avenue de la Paix à Mougali, l'avenue des Trois-Martyrs à Ouenzé, l'avenue Marien Nguabi à Talangaï, l'esplanade de la télévision

nationale congolaise, où il a fait une escale. Les agents de la DGTT sont tous descendus pour faire le marketing direct aux usagers de la route en leur distribuant des prospectus. Le directeur général a déclaré: «Le Gouvernement, sous les instructions du Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, nous a permis de réglementer la circulation des motocyclistes. Il y aura une formation des conducteurs de motos qui sera sanctionnée par des permis de conduire. Nous allons accorder les papiers de l'assurance seulement aux motos qui seront enregistrées; leurs conducteurs doivent être formés et disposer de casques de protection.»

Après cette escale, le cortège a poursuivi son chemin jusqu'au gymnase de Makélékélé en passant par l'aéroport Maya-Maya et le Château d'eau de Ngangoni avant de faire sa deuxième escale à la station de Makélékélé, sur l'avenue de l'OUA.

Selon la DGTT, les accidents de voie publique sont causés principalement par trois facteurs: humains, matériels, géographiques ou environnementaux (pluviosité, relief, état de la route). Elle exige des règles: le port obligatoire du casque de sécurité pour tous les pilotes et passagers de motocycle. Le non-port du casque de sécurité est non seulement une infraction au code de la route, mais aussi un facteur de risque d'accident mortel. En cas d'insuffisance de visibilité pendant la pluie, rester stationner sur le bas-côté et attendre la fin de la pluie; éviter de circuler à une vitesse excessive; éviter la conduite avec téléphone à l'oreille; éviter la conduite en état d'ivresse; respecter les règles de circulation; observer les panneaux de signalisation horizontale ou verticale placés le long des routes...

Niphi OBAMBI (Stagiaire)

JEUNESSE

## Faire du scoutisme une arme contre la maltraitance

Pour célébrer à la manière des scouts l'adhésion du scoutisme congolais à l'Organisation mondiale du mouvement scout (OMMS), un atelier de formation et d'information a été organisé par la facilitatrice du processus d'adhésion du scoutisme au Congo, Emilienne Raoul. C'était le samedi 4 novembre 2023 au centre d'apprentissage des métiers Don Bosco de Massengo, à Brazzaville.

Placé sous le thème: "A l'abri de la maltraitance", cet atelier a connu la participation des délégués du ministère de la Jeunesse, des représentants de l'UNICEF; des pasteurs et des aumôniers.

Dans son propos, Emilienne Raoul a remercié le Gouvernement, les évêques, les pasteurs pour leur accompagnement tout au long du processus d'adhésion, ainsi que ceux qui ont répondu présent à cet événement. Elle a souligné que cette adhésion était le fruit d'un combat qui aura duré 34 ans. «Le mouvement Scout est un mouvement d'éducation pour les jeunes de 8 à 20 ans. Il contribue au développement de la jeunesse, en les aidant à réaliser pleinement leurs possibilités physiques, intellectuelles, affectives, sociales et spirituelles en tant que personnes, citoyens responsables et en tant que membres des communautés locales, nationales et internationales», a-t-elle défini.

Aussi a-t-elle rappelé les trois principes établis par Baden Powell, le fondateur du scou-

tisme: le devoir envers Dieu; le devoir envers autrui et le devoir envers soi-même. Emilienne Raoul a par ailleurs invité les jeunes à la culture de la paix qui est l'une des valeurs principales du scoutisme depuis sa création, en paraphrasant le fondateur du scoutisme. «laisser ce monde un peu meilleur que nous ne l'avons trouvé».

Elle a émis deux requêtes auprès du ministère de Jeunesse: la mise à disposition d'un local et l'affectation de deux permanents. Ma mission en tant que facilitatrice a été accomplie et s'achevait par là. «Je puis dire enfin, mission accomplie».

Le représentant du ministre de la Jeunesse a pris l'engagement au nom de celui-ci, de trouver dans les prochains jours, un local en réponse à la requête de Mme Emilienne Raoul. Il a émis le souhait que le mouvement scout s'élargisse sur toute l'étendue du territoire national, afin que de par son caractère éducatif, il contribue à stopper le phénomène de banditisme au Congo.

Ouvrant la phase de formation, le représentant de l'UNICEF a défini la maltraitance comme étant un mauvais traitement occasionnel ou répété infligé à une personne, que l'on traite avec violence, mépris ou indignité.

Ses conséquences dévastatrices sont visibles à tous les niveaux. Cela peut être: le banditisme, le manque de confiance en soi, le mépris d'autrui caractérisé par une envie de vengeance, la perte de l'envie de vivre etc.

Au Congo, les femmes et les enfants sont les plus vulnérables face à la maltraitance comme le révèle l'étude menée par l'UNICEF en 2019, sur laquelle s'est appuyée le représentant de l'organisation onusienne.

Il a déploré le fait qu'au Congo les citoyens ne dénoncent pas les cas de maltraitance ou, pire encore, que les agents des forces de l'ordre, notamment les policiers, les gendarmes, conseillent à cette minorité qui ose dénoncer ces faits de régler le problème à l'amiable sans se soucier du ressenti des victimes.

Pour le représentant de l'UNICEF. «Le problème de la maltraitance ne peut être combattu de manière isolée, mais plutôt de manière collective».

Jany ELENGA (Stagiaire)



**PUBLICITE EN VUE DE LA VENTE  
A LA SUITE D'UNE SAISIE BANCAIRE**

**INSERTION LEGALE**

**Maître Roldia Yvon Placide MALONGA**, Avocat à la Cour, dont le Cabinet est sis 87, Avenue Charles De Gaulle, à côté de la Pharmacie Croix du Sud, en Face de la Direction Commerciale de AIRTEL CONGO, BP : 4607, Tel : 05.543.47.06 / 06.566.78.70, à Pointe-Noire ;

Elisant domicile au Cabinet de **Maître Jean Cyprien KELANI**, Avocat postulant, dont le cabinet est sis 08, rue MBAKAS (Croisement Av. de la PAIX - rue MBAKAS) 3e étage, immeuble Sis à côté de la Clinique OREGON, Poto-poto, Brazzaville, Tel : 05.558.85.11/06.656.52.52, où devront être servis tous les actes relatifs à la présente procédure ;

**Vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur.**

En l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville, au Palais de Justice, salle ordinaire desdites audiences à 08heures.

**L'adjudication aura lieu le samedi 23 décembre 2023 à 08heures.**

**Fait savoir à tous ceux à qui, il appartiendra :**

De la grosse d'un acte notarié en bonne et due forme exécutoire, n°050, année 2015, Portant Convention de crédit portant facilité de caisse avec cautionnement hypothécaire, conclu entre **LCB BANK** et la société dénommée **Société Congolaise de Transport Maritime** en sigle "**SOCOTRAM SA**", en date à Pointe-Noire du **09 octobre 2015**, en l'Office Notarial de **Maître Norbert Diétrich M'FOUTOU**, Notaire, Titulaire d'un Office Notarial à la Résidence de Pointe-Noire, dont l'Etude fut anciennement au n°87, Avenue Boulevard Général Charles DE GAULLE, près la Pharmacie Croix du Sud, Pointe-Noire, BP: 5407, Tel : (00242) 05.043.16.88 / (00242) 05.559.13.59, République du Congo ;

De la grosse de l'ordonnance n°404 du 24 octobre 2023, du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville, portant fixation d'une nouvelle date d'adjudication ;

Et par la suite d'un commandement de **Maître Jean Didier BIDIE**, Huissier de Justice, Commissaire-priseur près la Cour d'Appel de Brazzaville, en date du **21 septembre 2020**, enregistré, publié et inscrit au bureau de la Conservation de la Propriété Foncière de Brazzaville, en date du **26 mai 2021** ;

Et à la requête, poursuite et diligence de **LCB Bank, BANK OF AFRICA**, Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au Capital de 14.340.000.000 F.CFA, immatriculée au RCCM sous le n°CG-01-2004-B14-0003 (ancien n°06-B-58), NIU: M22000000170649Q (ancien: M2005110000294157), Agrément 2936/MEFB-



*Une vue de l'intérieur du site*



*Une vue de l'extérieur du site*

CAB 01/04/2004, CNEF 3-0010/EC/2022, dont le siège social est sis, Avenue Amilcar Cabral, Centre-ville, Brazzaville, Congo, BP : 2889, République du Congo, Tel : (00242) 06.700.48.48 / 05.717.11.11, Email : contact@lcb-bank.com, site WEB : www.lcb-bank.com, représentée par son Administrateur Directeur Général, en la personne de **Monsieur Mamadou Igor DIARRA**, demeurant et domicilié ès qualité au siège de ladite société, **créancière saisissante** ;

Ayant pour Conseil **Maître Roldia Yvon Placide MALONGA**, Avocat à la Cour, dont le Cabinet est sis au n°87, Avenue Charles De Gaulle, à côté de la Pharmacie Croix du Sud, en Face de la Direction Commerciale de AIRTEL CONGO, BP: 4607, Tel : 05.543.47.06 / 06.566.78.70, à Pointe-Noire ;

Elisant domicile au Cabinet de **Maître Jean Cyprien KELANI**, Avocat postulant, dont le cabinet est sis 08, rue MBAKAS (Croisement Av. de la PAIX - rue MBAKAS) 3e étage, immeuble Sis à côté de la Clinique OREGON, Poto-poto, Brazzaville, Tel : **05.558.85.11/06.656.52.52**, où devront être servis tous les actes relatifs à la présente procédure ;

**En présence :**

- De la **Société Congolaise de Transport Maritime en sigle "SOCOTRAM SA"**, Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au capital de Cent Millions (100.000.000) F.CFA, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le n°CG/PNR/08-B-342, dont le siège social est nouvellement sis, Avenue Kaat Matou, en face de l'Institut Français (Ex-Centre Culturel Français),

Arrondissement n°1 Emery Patrice LUMUMBA, Centre-ville, Pointe-Noire, BP : 4922, agissant poursuite et diligence de son Président Directeur Général, demeurant et domicilié ès qualité au siège de ladite société, débitrice principale;

**Il sera, le samedi 23 décembre 2023, à 08 heures, procédé, en l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville, salle ordinaire desdites audiences au Palais de Justice, à la vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble dont la désignation suit :**

La propriété dont s'agit est située à Brazzaville, au Port Fluvial ex ATC, Centre-ville, Arrondissement n°5 Ouenze, dont les références cadastrales sont les suivantes : bloc /, parcelle n°38bis, section R, d'une superficie de **2528,51m²**, objet du Titre Foncier n°19598 ;

Tel que cet immeuble existe, s'étend et se comporte, avec tous ses droits, aisances et dépendances, sans aucune exception ni réserve, ensemble tous immeubles par destination, en particulier tout matériel pouvant avoir ce caractère, toutes constructions et installations actuellement existantes, alors même qu'elles seraient omises à la désignation qui précède et toutes améliorations et constructions nouvelles qui pourraient être faites par la suite.

**Mise à prix : 500.000.000 FCFA, augmentée de 12% du montant d'adjudication**

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier de charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix ci-dessus, par le ministère d'Avocat ou par les enchérisseurs eux-mêmes ;

Toute personne désirant enchérir, devra, pour être admise à le faire, consigner préalablement à l'ouverture des enchères, au Greffe civil du Tribunal de Grande de Brazzaville, une somme qui lui plaira de fixer séance tenante.

Cette somme lui sera restituée dans le cas où elle ne demeurerait pas adjudicataire et dans le cas contraire, elle s'imputera sur les frais et sur la fraction exigible du prix d'acquisition.

**Conditions de vente :**

-Inscription au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville ;

-Vente strictement au comptant.

*Fait et rédigé à Brazzaville,  
le 21 novembre 2023*

**Maître Roldia MALONGA  
Maître Jean Cyprien KELANI  
(Avocat plaidant et poursuivant)  
(Avocat postulant)**





B.P.: 711  
 Pointe-Noire - Congo  
 Tél.: (+242) 222 94 00 52  
 Fax: (+242) 222 94 20 42  
 E-Mail: info@papn-cg.org  
 Web: www.papn-cg.org

République du Congo  
 Unité – Travail - Progrès

**PROJET: ASSISTANCE TECHNIQUE AUPRES DE LA DIRECTION  
 DQSSE DU PORT AUTONOME DE POINTE-NOIRE**

**MARCHE: ACQUISITION DE MOYENS DE LUTTE ANTIPOLLUTION  
 DANS LE CADRE DU VOLET «URGENCE-ANTIPOLLUTION»**

**PAYS: REPUBLIQUE DU CONGO**

## **AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N°002/PAPN/DQSSE/SPCIPM/2023**

1. Le Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN) a obtenu un financement de l'Agence Française de Développement pour financer le coût de l'Assistance Technique auprès du département Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement (QHSE) du PAPN. Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du projet d'acquisition de moyens de lutte antipollution dans le cadre du volet «urgence antipollution».

2. Le PAPN sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Soumissionnaires éligibles pour la fourniture de:

- Lot A: Embarcations ;
- Lot B: Antipollution haute mer ;
- Lot C: Antipollution port & Berges & Autres ;

3. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de

**La Direction Générale du Port Autonome  
 de Pointe-Noire, Boulevard de Loango -  
 Centre-ville – B.P.:711 ; Pointe-Noire  
 (A l'attention du Coordonnateur du plan d'urgence)  
 Tél.: +242 06 670 11 12/ +242 05 553 20 89  
 Courriel: info@papn-cg.org; Cc:  
 jeanjacquesmombo250@gmail.com;**

et prendre connaissance des Documents d'Appel d'Offres à la Direction de la Qualité, Sécurité, Santé et Environnement du PAPN (courriel: j.bimbakila@papn-cg.org; spc-pm@papn-cg.org; edmondotsoa5@gmail.com; de 8h00 à 13h00 et 14h30min à 16h30min.

4. Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir les Documents d'Appel d'Offres complets en Français, en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de 300.000 F. CFA. La méthode de paiement sera un chèque bancaire.

5. Les Instructions aux Soumissionnaires et le Cahier des Clauses Administratives et Générales sont ceux

du *Document Type d'Appel d'Offres pour la Passation de Marchés de Fournitures de l'Agence Française de Développement.*

6. Les Offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le **23 janvier 2024 à 12h00** min. Les Offres doivent comprendre une déclaration de garantie de l'offre pour un montant de 1.500.000 F. CFA.

7. Les Offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires qui le souhaitent à l'adresse ci-après:

**ANCIEN BÂTIMENT DE LA DIRECTION  
 GENERALE DU PAPN  
 AVENUE DE BORDEAUX (ENCEINTE PORTUAIRE)  
 B.P.: 711 - POINTE-NOIRE - REPUBLIQUE  
 DU CONGO**

à 12h30min.

8. Les exigences en matière de qualifications sont présentées à la section III - Critères d'évaluation et de qualification. Voir les Documents d'Appel d'Offres pour les informations détaillées.

*Fait à Pointe-Noire, le 20 Nov. 2023*

**Le Directeur Général  
 du Port Autonome  
 de Pointe-Noire**

Séraphin BHALAT



# ANNONCES

## Etude de Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA

Notaire, 46, Avenue William GUYNET Immeuble Galerie Marchande de l'ARC  
1er étage, Centre-ville – Brazzaville  
E-Mail: lockmaf@yahoo.fr / BP: 1542 / Tél.: 05 556 06 19 / 06 666 26 82  
BRAZZAVILLE- REPUBLIQUE DU CONGO

### AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE COMMERCIALE «ORTHO INTERNATIONAL CONGO»

Société A Responsabilité Limitée  
Au capital d'UN MILLION (1.000.000) de Francs CFA  
Siège social : 46, Avenue William Guynet, Centre-Ville - Brazzaville  
(République du Congo)

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du vingt-sept octobre deux mil vingt-trois (27/10/2023), reçu par Maître Aubierge Prisca MOUANDZA-BOU-FOUENI, Notaire soussigné, substituant Maître Chantal Josiane LOCKOMAFINA, Notaire, portant Statuts d'une Société A Responsabilité Limitée dénommée «ORTHO INTERNATIONAL CONGO» enregistrés aux recettes des Impôts de la Plaine de Brazzaville, le deux novembre deux mil vingt-trois (02/11/2023), sous folio 200/62 n° 7608, il a été constitué une société commerciale dont les caractéristiques sont les suivantes:

**Dénomination:** La société a pour dénomination sociale : «ORTHO INTERNATIONAL CONGO».

**Forme :** Société A Responsabilité Limitée. Siège social : Le siège social est fixé au n° 46, Avenue William Guynet, Centre-Ville - Brazzaville (République du Congo).

**Objet social:** La SARL dénommée «ORTHO INTERNATIONAL CONGO» a pour objet social :

▪ La vente de matériels de défense (ar-

mée, police, gendarmerie);  
▪ L'importation et l'exportation d'équipements militaires, de matériels de sécurité et de défense;  
▪ Toutes prestations de services dans les domaines de la surveillance, de la contre surveillance, de la prévention des risques et de la sécurité des biens et des personnes, etc.

**Capital social:** Le capital social de la SARL «ORTHO INTERNATIONAL CONGO» est fixé à la somme d'UN MILLION (1.000.000) de FRANCS CFA.

**Immatriculation:** La SARL «ORTHO INTERNATIONAL CONGO» a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) de Brazzaville, sous le numéro CG-BZV-01-2023-B12-00298 du dix-sept novembre deux mil vingt-trois (17/11/2023).

**Durée:** La durée de la SARL «ORTHO INTERNATIONAL CONGO » est fixée à Quatre-vingt-dix-neuf (99) années.  
Gérance : Il a été nommé un Gérant pour une durée de six (6) ans, renouvelable.

POUR AVIS

Maître Ch. Josiane LOCKO-MAFINA

Etude de Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA  
Notaire, 46, Avenue William GUYNET Immeuble Galerie Marchande de l'ARC  
1er étage, Centre-ville – Brazzaville  
E-Mail: lockmaf@yahoo.fr / BP: 1542 / Tél.: 05 556 06 19 / 06 666 26 82  
BRAZZAVILLE- REPUBLIQUE DU CONGO

### AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE COMMERCIALE «INTERNATIONAL BUSINESS CONGO» EN SIGLE «I.B.C.»

Société A Responsabilité Limitée  
Au capital d'UN MILLION (1.000.000) de Francs CFA  
Siège social : 124, rue Loudima – Ouenzé - Brazzaville  
(République du Congo)

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du dix-neuf septembre deux mil vingt-trois (19/09/2023), reçu par Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA, Notaire, portant statuts d'une Société A Responsabilité Limitée dénommée «INTERNATIONAL BUSINESS CONGO» en sigle «I.B.C.», enregistrés aux recettes des Impôts de la Plaine de Brazzaville, le vingt-huit septembre deux mil vingt-trois (28/09/2023), sous folio 78/9 n° 5007, il a été constitué une société commerciale dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Dénomination:** La société a pour dénomination sociale: «INTERNATIONAL BUSINESS CONGO» en sigle «I.B.C.».

**Forme:** Société A Responsabilité Limitée.

**Siège social:** Le siège social est fixé au n° : 124, rue Loudima – Ouenzé – Brazzaville (République du Congo)

**Objet social:** La SARL dénommée «INTERNATIONAL BUSINESS CONGO» en sigle «I.B.C.» a pour

**objet social:**

- Rédaction de contrats et tous actes juridiques,  
- Médiation et tous modes alternatifs de règlements de litiges,

- Négociation et recherche de financements,  
- Conseil juridique, notamment en matière de contentieux de refus de visas,  
- Acquisitions immobilières en République du Congo et à l'étranger,  
- Formations juridiques sur site ou en visioconférence.

**Capital social:** Le capital social de la SARL «INTERNATIONAL BUSINESS CONGO» en sigle «I.B.C.» est fixé à la somme d'UN MILLION (1.000.000) DE FRANCS CFA.

**Immatriculation:** La SARL «INTERNATIONAL BUSINESS CONGO» en sigle «I.B.C.» a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) de Brazzaville, sous le numéro CG-BZV-01-2023-B12-00262 du douze octobre deux mil vingt-trois (12/10/2023).

**Durée:** La durée de la SARL «INTERNATIONAL BUSINESS CONGO» en sigle «I.B.C.» est fixée à Quatre-vingt-dix-neuf (99) années.

**Gérance:** Il a été nommé un Gérant pour une durée de quatre (4) ans, renouvelable.

POUR AVIS

Maître Ch. Josiane LOCKO-MAFINA

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES  
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINE  
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE  
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE

## ANNONCE LEGALE N°012/2023/MFB/DGID/DEFFD/ DDIDK/BCHPF-PN.CITE

Suivant Réquisition reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la propriété Foncière de Pointe-Noire Cité, une procédure d'immatriculation, en vu de l'établissement des titres fonciers, est en cours.

N°	N° DE REQUISITION	RENFERENCES CADASTRALES	QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
1	11679du 03/02/2022	Plle(s) 08 et 16	MVOU-MVOU	02	BATCHI Gustave
2	13104 du 07/03/2023	Plle(s) 07	MATENDE	02	MAPANGOULOU Pierre
3	13224 du 10/05/2023	Plle(s) 12	MONGO KAMBA	05	KOUSSAKANA Martine
4	13283 du 05/06/2023	Plle(s) : 02 bis	LOANDJILI	04	TCHIFOUNGAT Anne
5	12910 du 14/11/2022	Plle(s) 26	SONGOLO (L'ABATOIRE)	05	KAKALA Teddy Karly Arnaud
6	13203 du 04/05/2023	Plle (s) 317	FOIRE	02	MABOUNDA Bienvenu Gildas
7	13423 du 22/08/2023	Plle (s)03	FAUBOURG (Centre Social)	05	BOUCKOULOU Rodez Gracel Lucia
8	13211 du 08/05/2023	Plle (s) 05	VINDOULOU (Famille Tchiniambi Kamba)	04	NIONGO SAMOUNOU Berthe
9	13105 du 08/03/2023	Plle(s) 05	VILLAGE MINGO	LOANGO	TOMADIATOUNGA-MINOOU VOUALA Glomera Gaëlle
10	13334 du 04/07/2023	Plle(s) 03	QUARTIER MBOUKOU	03	NDJEYI AHOULA Guy Parfait
11	12986 du 04/01/2023	Plle(s) 4,5,6 et ,7	LOUSSALA SAPIN (Famille LOUSSALA)	03	MAKOSSO Victorine
12	12867 du 24/10/2022	Plle (s)15 Bis	GRAND MARCHE	01	KANE Cheick Sanoussi
13	11907 du 07/06/2022	Plle (s) 6	KOUFOLI (Famille KONDI TCHITALI)	05	AKOILI Yves Gaël
14	13356 du 11/07/2023	Plle (s) 04	QUARTIER MBOUKOU	03	MAMBOU Bienvenu Christian
15	11736 du 25/02/2022	Plle(s) 18	FOUCKS	02	GUINDEBA Hamady
16	12867 du 24/10/2022	Plle(s)15 BIS	GRAND MARCHE	01	KANE Cheick Sanoussi
17	13248 du 23/05/2023	Plle (s) 12	NKOUIKOU	04	NGOUNGA NDIAYE AWA SOULEMANE
18	13206 du 04/05/2023	Plle (s) 14	KOUFOLI (Famille TCHINIOKA Koufoli)	05	PEMBA Marc
19	13374 du 19/07/2023	Plle (s) 03 et 04	VINDOULOU	04	BALENDIA-TOUNGOULOU Landry
20	13223 du 09/05/2023	Plle (s)04 et 10	LA JOIE DU CONGO	01	CHANTIER PETROLIERS DU CONGO "CHAPET CONGO"
21	13333 du 03/07/2023	Plle (s) 08	SAINT PIERRE	01	PAKA ZOULOUKA Jean Pierre
22	13435 du 29/05/2023	Plle (s)10	SONGOLO	05	OKANDZE ONDELE Crépin.
23	13303 du 15/06/2023	Plle (s)/	VILLAGE DIOSSO	LOANGO	MOUASSA-KITSOUKOU née LEVIN Sarah Aline Roertine
24	13309 du 19/06/2023	Plle(s) 04	SIAFOUMOU	05	MBANY Junior Laurel
25	13238 du 15/05/2023	Plle (s) /	Pointe-Indienne (File Loungou lou Loubou)	LOANGO	BREHON Jean François et M'ENZÉ Lydie Chantal
26	4677 du 14/11/2013	Plle (s)09	TCHIALI	05	MALONGA KOUBATIKA Leila Malice
27	2906 du 05/02/2023	Plle (s) 07	FOND TIE-TIE	03	MPANDI Valentin (En regularization)
28	12080 du 17/08/2022	Plle (s) /06	KOUFOLI (Famille TCHINIOKA KOUFOLI)	05	OKENDE OBEYI Justin
29	13354 du 11/07/2023	Plle(s)/	MAKOLA	HINDA	AKOUAN ABOU Lionnel
30	13284 du 05/06/2023	Plle (s)02 et 04	DIOSSO (Famille TCHIZIMBOU)	LOANGO	TCHIFOUNGHAT Anne
31	13074 du 21/02/2023	Plle(s) /	TCHIKWÉLI	LOANGO	MUTUELLE DES TRAVAILLEURS DE CONGO TERMINAL
32	13404 du 09/08/2023	Plle(s) 04 et 06	KOUFOLI	05	EKOUYA Dhany Auréol Pastige
33	11290 du 26/07/2023	Plle(s)01	MBOTA RAFFINERIE	05	ITOUA Virginie Lady Flore
34	11595 du 28/12/2021	Plle(s) 09	Superficie : 500.00m²	05	ILOY-NGATSE OBILI Sir
35	13084 du 27/02/2023	Plle(s)01 à 04	LOUVOUITI	LOANGO	EBOUNIABEKA Yvon Viany Richard
36	13408 du 10/08/2023	Plle(s) 10	TCHIBALA (Famille TCHISSIMBA)	05	COELHO Arlinda Estelle
37	13317 du 21/06/2023	Plle (s) 06	TCHINIMBI 2	04	ANAGOR Eméka Samuel
38	13412 du 11/08/2023	Plle(s)06	MONT KAMBA	04	DATSE née NGOKO MPASSI Ida
39	13422 du 22/08/2023	Plle(s) 9,10,11 ,12	MONGO KAMBA	04	EGLISE ETERNEL TABERNACLE
40	11090 du 07/05/2021	Plle(s) 10	MPAKA (Contre Rail)	03	KIMENET LOUAMBA François

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera recevable (Art.26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 17 Novembre 2023  
Le chef de bureau, Florent MAVOUNGOU



3<sup>e</sup> EDITION ELECTION MISS PAUSE CAFE

## Francia Arielle Ndinga, nouvelle reine de beauté

Initiée par le groupe B2B Communication, la 3<sup>e</sup> édition du concours de beauté Miss Pause Café qui a vu compétrer dix-huit jeunes filles, a tenu ses promesses. Elle a eu lieu samedi 25 novembre 2023 dans le prestigieux cadre de l'hôtel Radisson Blu à Brazzaville. Avec au finish, l'élection de la ravissante Francia Arielle Ndinga (20 ans). La nouvelle reine de beauté a su défendre brillamment son projet, devant les membres du jury et les internautes, à travers le site [miss.pausecafe.cg](http://miss.pausecafe.cg), grâce à la pertinence de l'interview sur son projet socioéconomique, qu'elle leur a accordée. Elle a reçu un chèque d'1 million de F CFA et plusieurs prix offerts par les organisateurs et les différents partenaires et sponsors.

Les deux dauphines sont Michelle Royal Nkodia Malonga (24 ans) et Laurina Iwandza (18 ans). Elles ont également été gratifiées de prix. La traditionnelle cérémonie de consécration s'est déroulée en présence des invités de marque, des partenaires de l'événement et des familles respectives des candidates.

Un hommage a été rendu aux jeunes morts lors du drame du Stade D'Ornano, en observant une minute de recueillement silencieux en leur mémoire, et prompt rétablissement aux blessés, avant que le directeur général du groupe B2B communication, Alain Andély, ne poursuive : "En tant que citoyen et patriote congolais, j'essaye toujours de savoir quelle modeste contribution je peux apporter à mon pays, le Congo. Aujourd'hui avec le concours Miss Pause Café, notre volonté affichée est de faire découvrir au

monde et au peuple congolais, toute la beauté et l'intelligence de la femme congolaise. Parallèlement, nous offrons aussi la possibilité à ces jeunes femmes qui ont pris le courage de se présenter, de réaliser leur rêve à travers un gain d'1 million de F CFA".

La prochaine étape, a-t-il poursuivi, "c'est de consacrer notre miss au niveau international, pour montrer toute la beauté et l'intelligence des femmes congolaises, à travers leurs projets, leurs ambitions et leur rêves".

"C'est un rêve d'enfance et je suis très contente de l'avoir réalisé. Ma motivation c'était aussi d'abord de réaliser mon projet, et de faire voir ma marque. Mon projet qui porte sur la création d'une marque de vêtements sera réalisé, car je suis passionnée de mode. Je vais créer ma marque. Je remercie Pause Café qui met en valeur la jeune fille congolaise", a déclaré



Francia Arielle Ndinga, miss Pause Café



Chèque en mains, la miss et ses dauphines posant avec le Dg Alain Andély et la miss sortante

la miss Francia Arielle Ndinga. Côté jardin, les artistes Davy Kassa et son groupe ainsi que Sozé ont assuré l'animation musicale, tandis que Roblin alias "M. le président de la République" et

Fortuné Batéza "le parlementaire du rire", se sont illustrés dans l'humour, diffusant la gaieté dans l'assistance.

Alain-Patrick MASSAMBA

### ORDRE NATIONAL DES EXPERTS COMPTABLES

## Une assemblée générale et des séminaires de formation prévus en décembre

Prélude aux séminaires de formation qui porteront sur: les normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) qui se tiendra les 1<sup>er</sup> et 2 décembre à l'hôtel Radisson Blu; le système comptables des entités à but non lucratif qui se déroulera du 20 au 23 décembre, l'Ordre national des experts comptables du Congo (ONEC-C) a organisé, ce lundi 27 novembre 2023 à Brazzaville, un point de presse. Elle a été animée par les représentants de l'ordre à savoir, Serges Denguet Atticky, son vice-président; Brice Etou-Obami, secrétaire général, Colbert Okinga, secrétaire général adjoint, et Serges Seket, trésorier général adjoint.

D'après Serges Denguet Atticky, "l'ONEC-C existe depuis décembre 2019, et dans le cadre de nos activités nous avons prévu d'organiser du 1<sup>er</sup> au 2 décembre une grande formation sur les normes d'IPSAS qui sont des normes comptables internationales que le secteur public (Gouvernement, collectivités locales, administrations publiques et para-publiques) doit utiliser. Deuxièmement, a-t-il expliqué, "nous avons prévu également dimanche 3 décembre, la tenue de l'assemblée générale de notre ordre qui a pour objectif d'adhérer à l'IFAC (International federation accounting), une organisation internationale qui fédère la profession comptable au niveau mondial. Aujourd'hui, un ordre ne peut pas être viable sans adhérer aux organisations internationales. Lors de cette assemblée générale, plusieurs textes, notamment le règlement intérieur, les statuts qu'il faut mettre aux normes de l'IFAC seront traités. Elle nous permettra aussi de procéder à un certain nombre de changements dans les commissions. Brice Etou-Obami, le secrétaire

général, a également évoqué d'autres aspects. L'adhésion à l'IFAC, a-t-il relevé, "va ouvrir les possibilités non seulement à l'Ordre des experts comptables, mais aussi donner beaucoup plus de possibilités à notre pays, comme c'est le cas dans certains pays d'Afrique de l'Ouest. Donc, l'adhésion à l'IFAC est une étape très importante pour notre pays dans le cadre de la négociation des contrats avec les différents partenaires". Au cours de ce process, "nous avons certaines conditionnalités que nous appelons les SMO, que l'Ordre des experts comptables doit impérativement remplir avant qu'il soit reconnu comme étant un ordre admis à l'IFAC. Et dans ces conditionnalités, il y a la formation aux normes ISAPS (International public sector accounting standard). Il s'agit des normes internationales des comptes au niveau du secteur public". Notre pays doit à partir de janvier 2024, avec quelques ministères qui ont été choisis, balancer les comptes vers une comptabilité reconnue au niveau mondial, au niveau des administrations pu-



Pendant le point de presse

bliques, des ministères. Il y aura un bilan du Gouvernement, et donc les comptes vont être reconnus au niveau mondial. C'est dans ce sens que l'Ordre des experts comptables a jugé nécessaire d'organiser une formation sur ces normes. A cette formation, nous invitons tous ceux qui sont déjà inscrits qu'ils viennent nombreux pour apprendre ces normes de tenue de comptabilité. Cette formation sera animée par un formateur reconnu au niveau de l'Afrique centrale, au niveau de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA)". Le droit comptable étant déjà appliqué, a-t-il poursuivi, "il est nécessaire pour notre pays d'appliquer ce droit comptable. Nous invitons les associations, les ordres professionnels, les partenaires des oeuvres des projets de développement, tous ceux qui ont des projets, des cellules qui gèrent la gestion des administrations et projets de développement avec les partenaires, les bailleurs de

fonds que ça soit bilatéraux, multilatéraux, mais aussi les partis politiques qui sont des associations, les églises qui sont des associations de prendre part à cette formation. Aujourd'hui, il y a un droit comptable, l'acte uniforme relatif au système comptable des entités à but non lucratif et qui a un plan comptable et il y a des normes qu'il faut respecter. En tant qu'entités, il faut respecter ce droit, sous peine d'encourir des sanctions. Le Congo a ratifié l'OHADA, ça veut dire que le droit comptable relatif au système comptable des entités à but non lucratif s'impose à tout le monde". En somme, il a demandé aux structures concernées de prendre part à la formation que l'ordre organise pour qu'elles apprennent ces normes et pour commencer à tenir cette comptabilité qui devient obligatoire. Les normes ISAPS et la comptabilité des entités à but non lucratif sont des sujets très importants.

A.P.M

### DROITS D'AUTEURS

## Réorganiser le secteur et protéger les droits des musiciens

En Afrique et notamment au Congo, la question de paiement de la taxe sur les droits d'auteur, et sur le paiement des droits aux bénéficiaires reste un casse-tête chinois depuis des années. Pour en savoir un peu plus, nous avons approché Herman Bangui Bayo, journaliste-écrivain et expert en Rumba congolaise.

\*Que dites-vous sur le paiement des droits d'auteur ?

\*\*Je tiens d'abord à suggérer au Bureau congolais du droit d'auteur (BCDA) d'organiser régulièrement des formations au profit des personnels ; nouer des partenariats avec des organisations soeurs pour un échange d'expériences, mais également d'inciter les utilisateurs d'oeuvres phonographiques et notamment les médias audiovisuels (radios, télévisions...), radios matanga et autres de payer sans relâche la taxe y relative.

\*Que faut-il faire d'autre ?

\*\*Il faut encadrer les droits d'auteur



L'expert Herman Bangui Bayo

de ceux qui sont encore en vie. Ils peuvent en vivre. Ceux qui sont morts, leurs ayants-droits doivent continuer à les percevoir. Et les artistes disparus peuvent être décorés à titre posthume, étant donné qu'ils se sont employés pour que cette musique congolaise devienne un patrimoine mondial. Il faut honorer ceux qui sont morts, les décorer, donner des noms de rues pour certains pour qu'on puisse se souvenir, et même donner des diplômes d'honneur à leurs familles pour les honorer.

\*Comment sont payés les droits d'auteur de nos artistes ?

\*\*Nous ne savons comment cela se passe. En plus, nos chaînes de radios et de télévisions jouent à longueur de journée les chansons des musiciens et ne payent pas les droits d'auteur. Les musiciens sont dans un dénuement total, ils vivent difficilement et nombreux sont morts. C'est un problème qui relève de l'autorité de l'Etat, de réorganiser le secteur et de protéger les droits des musiciens.

\*Seriez-vous favorables au retour de nos musiciens à la SABAM, à la SACEM, etc. ?

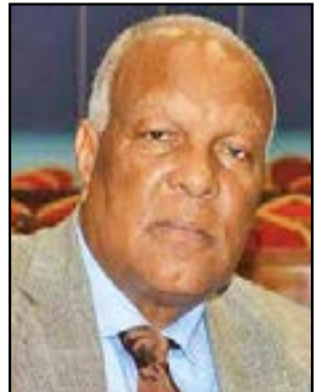
\*\*Je crois que la proximité joue aussi un grand rôle. Nos musiques sont plus jouées localement qu'à l'étranger. Je suis spécialiste dans le domaine, mais je sais que quelqu'un peut-être affilié à la SACEM et à d'autres structures, cela ne pose pas de problèmes. Il est question de définir que mes oeuvres en Europe sont gérées par la SACEM ou par la Sabam, et en Afrique de l'Ouest par BURIDA. Dans les deux Congo, nous avons deux sociétés soeurs, elles peuvent gérer cela, donc cela ne pose aucun problème, ce n'est pas antinomique ou incompatible. Il faut simplement chercher les meilleurs moyens pouvant protéger les droits d'auteur de nos musiciens.

Entretien réalisé par Odile OBOU

### RECONNAISSANCE

## Honorer le musicographe Mfumu Di Fua Dissassa

Décédé en 2021 à Brazzaville des suites d'une maladie, Mfumu Di Fua Dissassa fut journaliste, auteur, mais également musicographe et, surtout, président du comité mixte scientifique sur la candidature de l'inscription de la Rumba au patrimoine immatériel de l'humanité. L'un de ses proches collaborateurs, Herman Bangui Bayo, journaliste-écrivain et expert de la Rumba congolaise, fait un témoignage sur l'homme dans cette interview.



Mfumu Di Fua Dissassa

\*Mfumu nous a quittés l'an dernier, que retenir-vous de lui ?

\*\*Mfumu fut mon maître, j'ai travaillé avec lui durant quinze ans, et d'ailleurs c'était lui, le président du comité mixte scientifique qui a emmené la candidature de la Rumba à l'Unesco. Malheureusement, il est décédé avant la publication. Il était un passionné et producteur de la musique, et avec moi, nous avons écrit des livres sur la Rumba congolaise. Son livre "Musique congolaise de 20<sup>e</sup> siècle", moi je le qualifie comme la bible de la Rumba congolaise, et si vous avez cet ouvrage, vous avez l'histoire de notre musique de près de 70 ans de vie. Aujourd'hui, il est parti, peut-être tout ce qu'il a laissé comme patrimoine discographique et littéraire, on peut créer même une fondation, un centre culturel portant son nom pour qu'on puisse honorer sa mémoire. C'est un monsieur qui a beaucoup contribué pour la musique congolaise des deux rives. Dommage jusqu'à présent rien n'est fait, j'ai l'espoir qu'on fera quelque chose. Personnellement, j'ai initié un ouvrage hommage à Mfumu, préfacé par le Pr Théophile Obenga, postafacé par le ministre de la Culture, où j'ai réuni les musicologues des deux rives et qui ont fait des témoignages éloquentes sur Mfumu. Donc, je crois que c'est la meilleure manière de l'honorer, mais ce n'est pas suffisant. Je demande aux autorités de voir comment ils peuvent pérenniser le nom de ce grand homme de culture.

\*Mfumu a-t-il laissé des projets ?

\*\*Nous avions plusieurs projets, des ouvrages en souffrance. On avait même fait une édition spéciale rétro "Les voyages dans la musique", les gens ont fait des papiers sur les différentes chansons, parlant des voyages (mobembo), et il y en a beaucoup d'autres qui traînent, mais s'il y a des gens de bonne volonté, comme dernièrement, le colonel Rémy Ayayos, qui avait accepté de financer ce travail, mais ce n'est pas une seule personne qui peut le faire, il faudrait que l'Etat aussi puisse s'impliquer pour qu'on puisse honorer ce grand homme de culture.

Propos recueillis par Alain-Patrick MASSAMBA



Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT Notaire  
Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA  
(à côté de l'ex FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement), Centre-ville, Brazzaville.  
Tél : (00242)04.418.20.81/06.540.59.45, B.P : 15.244  
E-mail : etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com République du Congo

## ANNONCE LEGALE CONSTITUTION « CONGO TAIDA » S.A.R.L.U.

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle  
Au Capital d'UN MILLION de FRANCS CFA  
Siège Social : 5, avenue Chinoise, La Bled, Moukondo, Brazzaville. RCCM : CG-BZV-01-2023-B13-00502 REPUBLIQUE DU CONGO.

### CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire en la résidence de Brazzaville, le 23 octobre 2023, enregistré au bureau des domaines et du timbre à Brazzaville, le 06 novembre 2023, sous Folio 208/2, numéro 2171, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme Sociale:** Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle (S.A.R.L.U.) ;

**Objet social:** La société a pour objet en tous pays, notamment dans les Etats parties au traité OHADA et plus particulièrement en République du Congo :

- La construction de bâtiments;
- L'exploitation forestière;
- L'import-export des voitures d'occasion.

**Dénomination:** «CONGO TAIDA»;

**Siège social:** 5, avenue chinoise, La Bled, Moukondo, Brazzaville, République du Congo ;

**Durée:** quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation prévus par les statuts;

**Capital Social:** UN MILLION (1.000.000) de FRANCS CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10.000) FRANCS CFA chacune numérotées de 1 à 100, entièrement souscrites par l'associé unique ;

Déclaration notariée de souscription et de versement : aux termes d'une déclaration de souscription et de versement reçue par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, le 23 octobre 2023 et enregistrée au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 06 novembre 2023, sous folio 208/4, numéro 2173, il a été constaté que toutes les parts souscrites ont intégralement été libérées par l'associé unique ;

**Gérance:** aux termes d'un procès-verbal d'Assemblée Générale Constitutive en date à Brazzaville du 23 octobre 2023, Monsieur PAN GUIQI, de nationalité chinoise, demeurant à Brazzaville, a été désigné en qualité de gérant pour une durée illimitée;

**Immatriculation au RCCM:** La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 14 novembre 2023, sous le numéro CG-BZV-01-2023-B13-00502.

*Fait à Brazzaville, le 16 novembre 2023*

*Pour avis*

**Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT Notaire.**

**Etude de Maître François Den LOUBOTA  
NOTAIRE**

Boîte postale: 4315 - Téléphone: 00 (242) 05 748 99 64  
Pointe-Noire (République du Congo)

## ANNONCE LEGALE RELATIVE A LA CONSTITUTION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE DENOMMEE «A.B.E.- SARL»

SUITE A LA RADIATION AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BRAZZAVILLE DES  
ETABLISSEMENTS OHWACKET'S EN DATE DU 16 MAI 2023  
ET A LA DISSOLUTION ANTICIPÉE ET RADIATION DE LA SOCIETE «A.B.E.-FROID-SARL»  
EN DATE DU 16 OCTOBRE 2023

La NOUVELLE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE dénommée SOCIETE «A.B.E.- SARL» constituée à l'issue des DECISIONS EXTRAORDINAIRES, prises par Monsieur Alain Bruno EDZATA-OHWACKET, ès-qualités de Gérant des ETABLISSEMENTS OHWACKET'S et Gérant-associé de la SOCIETE «A.B.E.-FROID-SARL», PORTANT RADIATION des ETABLISSEMENTS OHWACKET'S en date du 16 mai 2023 et DISSOLUTION ANTICIPÉE/RADIATION de la SOCIETE «A.B.E.-FROID-SARL», en date du 16 octobre 2023 au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, présente les caractéristiques suivantes:

**I-FORME:** Société à Responsabilité Limitée (SARL);  
**II-OBJET:** La société a pour objet: 1-Construction, Bâtiment et Travaux Publics; 2-Quincaillerie; 3-Négoce; 4-Froid; 5-Climatisation; 6-Electricité ; 7-Commerce Général: Import-Export; 8-Et généralement, la société pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus, lui être utiles ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement.  
**III-DENOMINATION:** SOCIETE «A.B.E.-SARL».  
**4-SIEGE SOCIAL:** Brazzaville, 18, rue Owando, Q. 61, Talangaï, arrondissement n° 6 Talangaï, République du Congo.  
**5-DUREE:** Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de la date de la mention modificative de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (R.C.C.M.).  
**6-CAPITAL SOCIAL:** UN MILLION (1 000 000) de FRANCS CFA, divisé en Cent (100) parts so-

ciales de Dix mille (10 000) francs CFA chacune, numérotées de Un (1) à Cent (100).

**7-PORTEURS DE PARTS:** Six (6) porteurs de parts (associés).

**8-GERANCE:** Monsieur Alain Bruno EDZATA-OHWACKET reste et demeure le Gérant statutaire de la SOCIETE «A.B.E.-SARL».

**9-GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BRAZZAVILLE:** RADIATION DES ETABLISSEMENTS-DISSOLUTION/RADIATION «A.B.E.-FROID-SARL» ET IMMATRICULATION «A.B.E.-SARL».

Mentions de Radiation des Etablissements OHWACKET'S; de Dissolution Anticipée/Radiation de la société «A.B.E.-FROID-SARL» et d'immatriculation de la société «A.B.E.-SARL» ont été portées dans les Registres au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville et la SOCIETE «A.B.E.-SARL» se trouve immatriculée, en date à Brazzaville du 16 octobre 2023, sous le numéro CG-BZV-01-2022-B12-00264.

**10-AGENCE CONGOLAISE POUR LA CREATION DES ENTREPRISES (ACPCE):**

IMMATRICULATIONS AU NIU - A LA STATISTIQUE ET A LA CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE (CNSS):

Régularisation desdites immatriculations seront effectuées à Brazzaville par les soins du Gérant statutaire de la SOCIETE «A.B.E.-SARL», Monsieur Alain Bruno EDZATA-OHWACKET.

*Pour insertion,*

**Maître François Den LOUBOTA.**

## SOCIETE EQUATORIALE PHARMACEUTIQUE

Société Anonyme avec Conseil d'Administration  
Au capital de 811.760.000 de Francs CFA  
Siège social: Avenue Bitéliko NDOMBI,  
B.P.: 5566, Pointe-Noire -République du Congo  
R.C.C.M.: CG-PNR-01-2001-B14-01589

1. Aux termes du procès-verbal de Assemblée Générale Extraordinaire du 04 novembre 2022, les actionnaires ont décidé de poursuivre l'activité de la société en application de l'article 664 de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique.

2. Aux termes de l'extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 septembre 2022, les actionnaires de la société EURAPHARMA (administrateur de la SOCIETE EQUATORIALE PHARMACEUTIQUE) ont décidé de:

- adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter du 1er novembre 2022: CFAO HEALTHCARE;
- modifier corrélativement l'article 3 «dénomination sociale» des statuts de la société.

3. Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 09 mai 2023, les actionnaires ont décidé de:

- ratifier la nomination de Monsieur Moustapha Ndoye en qualité de nouvel Administrateur faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration du 20 mars 2023, en remplacement de Monsieur Ken Acajou; démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025;
- approuver le projet de réduction et d'augmentation de capital (coût d'accordéon) et de conférer tout pouvoir au Conseil d'Administration de le mettre en œuvre.

4. Aux termes du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 29 mai 2023, les administrateurs ont décidé d'arrêter les créances en vue de la libération des titres de capital par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société.

5. Aux termes du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 10 juillet 2023, les administrateurs ont:

- constaté la réalisation définitive de la réduction et de l'augmentation du capital social;
- procédé à la modification corrélativement des statuts de la société.

Dépôt des Actes rendant compte de ces décisions a été fait avec réquisition d'une mention modificative au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire.

*Pour avis,*

**Le Président du Conseil d'Administration.**

**Etude de Maître Brislaine KOUTOU  
Notaire**

Sise 55, avenue MOE VANGOULA, immeuble SEKOU, Marché Plateau, Centre-ville,  
Pointe-Noire, téléphone: 06 657 45 55/04 433 87 96.

## AVIS DE CONSTITUTION SCHINA RISSI HERVE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE  
AU CAPITAL DE 1.000.000 F. CFA  
Siège Social: Arrondissement n°01, E.P. LUMUMBA  
Quartier La Base, secteur KKB  
Téléphone: 06 468 87 87/05 688 60 56  
Email: srhserviceauto@gmail.com  
Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Brislaine KOUTOU, Notaire, le 02 octobre 2023, dûment enregistré le 05 octobre 2023, sous le folio 190/14, n°7636, il a été constitué une société, ayant les caractéristiques suivantes:

**Forme:** Société A Responsabilité Limitée;

**Dénomination sociale:** SCHINA RISSI HERVE, en sigle «SRH»;

**Objet:** La société a pour objet directement ou indirectement en République du Congo et dans tous autres pays:

- Import-export des marchandises;
- Vente des produits alimentaires;
- Habillement.

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus indiqué, et susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

**Adresse:** Quartier La Base, secteur KKB, Arrondissement n°01, E.P. LUMUMBA, téléphone: 06 468 87 87/05 688 60 56, Pointe-Noire - République du Congo.

**Administration:** La Gérance est assurée par Madame Schinaldine Lorena HONGA LOUSSIEMO, pour un durée de quatre (04) années renouvelables. RCCM: Elle est immatriculée au RCCM sous le numéro CG-PNR-01-2023-B12-00174.

*Pour avis,*

*La Notaire,*  
**Maître Brislaine KOUTOU.**





## ANNONCE OFFRE D'EMPLOI

Le Cabinet **CIEL OUVERT** spécialisé dans l'assistance et conseil recherche pour le compte de son client, acteur majeur dans le secteur de l'Audit & Conseil, le Conseil Juridique et Fiscal:

Deux (2) Assistants Audit (H/F) – Réf/N° COGF-ASA-141/23-11

Un (1) Assistant RH (H/F) – Réf/N° COGF-ARH-142/23-11

Pour connaître les détails de l'offre, veuillez consulter notre site web [www.cielouvertcg.com](http://www.cielouvertcg.com) dans la rubrique NEWS ou nos réseaux sociaux CIEL OUVERT:

<https://www.facebook.com/profile.php?id=61552347651482>

[https://www.linkedin.com/in/ciel-ouvert-895054296/?lipi=urn%3Ali%3Apage%3Ad\\_flagship3\\_feed%3BZnbg15%2BPQKaysz%2FqLZgME-g%3D%3D](https://www.linkedin.com/in/ciel-ouvert-895054296/?lipi=urn%3Ali%3Apage%3Ad_flagship3_feed%3BZnbg15%2BPQKaysz%2FqLZgME-g%3D%3D)

Merci de nous adresser votre candidature, en envoyant votre CV et lettre de motivation uniquement par courriel : [recrutement@cielouvertcg.com](mailto:recrutement@cielouvertcg.com)

La date limite de réception des candidatures est fixée au 11 décembre 2023 à 17h30.

**Pour plus d'info contactez-nous:**  
(+242) 06 654 3340/04 074 4959  
– [info@cielouvertcg.com](mailto:info@cielouvertcg.com)

**Maître Léole Marcelle KOMBO**  
Notaire à Pointe-Noire  
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers  
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718  
Pointe-Noire, République du Congo

**ANNONCE LEGALE**  
**SOCIETE «GLOBAL ART MULTIMEDIA»**  
Société à Responsabilité Unipersonnelle au capital de F. CFA: 1.000.000.  
Siège social: 12, Avenue Moscou, Quartier Tié-Tié  
Pointe-Noire, République du Congo./ RCCM: CG/PNR/01-2020-B13-00158

**DISSOLUTION DE LA SOCIETE**  
Suivant procès-verbal de décision de l'associée unique, reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire à Pointe-Noire, en date du 07 Novembre 2023, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres, le 08 Novembre 2023, sous le folio 212/9 N° 8326, l'associée unique a décidé de la dissolution de la société GLOBAL ART MULTIMEDIA, en Sigle «G.A.M.» SARLU.  
Liquidateur amiable: Madame BITOUMI BILONGO Debora Prefina.  
**Dépôt légal:** Le procès-verbal a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce, le 10 Novembre 2023, sous le dépôt n°CG-PNR-01-2023-D-01320 et mention modificative a été portée au RCCM, à la même date, sous le numéro CG-PNR-01-2023-M-02888.

Pour insertion légale,  
**Maître Léole Marcelle KOMBO.**



## OFFICE NOTARIAL DE MAÎTRE BEDEL KAMBA NOTAIRE

Centre-ville Brazzaville 12, allées des acacias à côté du marché plateau  
Tél. (242) 05 544.63.38/06 973 69 74 Boîte Postale: 13 456  
E-Mail: [office.bedelkamba@gmail.com](mailto:office.bedelkamba@gmail.com)

**AVIS AU PUBLIC**  
Dans le cadre de la liquidation de la succession de Monsieur **Simon Mozart GANGA**, fils de Monsieur **NGOLA** et Madame **MALEKA**, décédé à Brazzaville, le 12 avril 2005, de son vivant comptable retraité, demeurant à Ouenzé, Brazzaville, 142, rue Sainte-Anne, encours dans son office sis à l'adresse ci-dessus indiquée, Maître **Bedel KAMBA**, recherche les parents paternels du défunt.

**Maitre Bedel KAMBA**  
NOTAIRE

### MERCURIA EXPLORATION & PRODUCTION CONGO

Société Anonyme Unipersonnelle avec Conseil d'Administration  
Au capital de 100.000.000 de Francs CFA

Siège social: 2ème étage, Immeuble Tangu Center, en face du Lycée Poaty Bernard, B.P.: 1307,  
Pointe-Noire-République du Congo  
R.C.C.M.: CG-PNR-01-2020-B15-00001

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2023, l'Actionnaire Unique a décidé:

- Confirmer la démission de Monsieur Didier Lechartier en qualité d'Administrateur de la société depuis le 31 décembre 2020;
- Confirmer la nomination de monsieur Robert Lawson en qualité d'Administrateur de la société depuis le 28 juin 2023;
- Confirmer que la composition du conseil d'administration de la société à la date de la présente assemblée générale est la suivante:
- M. Robert Lawson, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- M. Benjamin Carbonnier, Administrateur et Directeur Général;
- M. Philippe Michel, Administrateur;
- M. Francis Bourdages, Administrateur;
- M. Francois Sornay, Administrateur;
- M. Martin Bachmann, Administrateur.

Dépôt des Actes rendant compte de ces décisions a été fait avec réquisition d'une mention modificative au greffe du Tribunal de commerce de Pointe-Noire.

Pour avis,

**Le Président du Conseil d'Administration.**

## ANNONCE

Conformément à l'ordonnance, Rôle civil n°376, Répertoire n°72 du 14 mars 2023 rendue par monsieur le vice-président du Tribunal de grande instance de Pointe-Noire, juge des requêtes, qui ordonne de procéder à la publication dans le journal d'annonces légales «*La Semaine Africaine*».

- Le dispositif du jugement, Rôle civil n°793, année 2022, Répertoire n°200 du 25 juillet 2022, rendue entre les parties par le Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, statuant en matière d'immatriculation foncière, en premier et dernier ressort, a ordonné à la Conservation des hypothèques et de la propriété foncière de procéder à l'inscription dans le livre foncier et dans le titre foncier n°6.808 de monsieur **MOULOUANGOU Gabriel**, des dispositions extinctives des droits réels de ce dernier énoncé dans les arrêts de la Cour d'Appel de Pointe-Noire n°078 du 09 mai 2003 et de la Cour Suprême du 23 décembre 2023 n°43/GCS-2004 et du 11 janvier 2007 n°06/GCS-2007.



## FOOTBALL/COUPE DE LA CONFEDERATION

## Quelle volée de bois vert à Brazzaville!

La première journée de la phase de poules de la Coupe de la Confédération, saison 2023-2024, s'est terminée par un gros constat d'échec et d'amertume pour les Diables-Noirs. Le représentant congolais s'est fait descendre, dimanche 26 novembre 2023 au Stade Président Alphonse Massamba-Débat, par Stade Malien de Bamako, vainqueur par 3-1.

Battus ! Oui, les Diables-Noirs ont été battus à domicile. De manière cruelle, cette fois. Charbonnier étant maître chez lui, nombreux pensaient que les "Jaune et noir" gratifieraient leurs premiers points à cette occasion, comme la saison précédente face aux Nigériens de Rivers United FC. Certains avaient écarté toute autre éventualité dans un domaine aussi réputé difficile à maîtriser. Un Stade Malien imposant les a finalement ramenés sur terre, en montrant aux Diables-Noirs les erreurs sur lesquelles ils doivent travailler.

Stade Malien, c'est du solide. Le représentant malien constitue en effet un bloc homogène, sûr de lui, avec un football simple, rapide et précis, une attaque mobile. Avec des joueurs très forts techniquement et tactiquement. Et quelques individualités. D'entrée de jeu, ils ont misé sur un pressing haut pour déstabiliser les Diables-Noirs. Paniqués, ces derniers ont été poussés à commettre deux erreurs défensives



Les Diables-Noirs ont coulé à domicile

évidentes qui leur ont coûté cher. Le Stade Malien en a profité pour ouvrir le score (Amadou Traoré, 4<sup>e</sup>) et mener tranquillement par 2-0 (Yoro Diaby, 10<sup>e</sup>), au bout de seulement neuf minutes de jeu.

Alors, les Diables-Noirs ont vainement couru après la réduction du score, et une éventuelle égalisation. Ils ont à ce moment-là dégrainé leur défense. Et sur une contre-attaque malienne, ils ont concédé un coup franc fatal conduisant au troisième but malien inscrit de la tête par Issah Yakubu (41<sup>e</sup>). Les Diables-Noirs étaient K.O.! Sur toute la ligne. Ils n'allaient pas s'en relever, bien qu'ayant réduit le score après la reprise, sur penalty transformé superbement en but par le vétéran Lorry Nkolo "Pouloulou" (70<sup>e</sup>).

Les Diables-Noirs ont, toutefois,



Jérémie Mbuyi, un des fers de lance des Diables-Noirs, pris en tenaille

eu des occasions de remonter leur handicap au marquoir. Malheureusement, trois fois au moins sur des opportunités nettes de but, leurs attaquants, notamment Yann Ngatsé, Domi Massoumou et Jérémie Mbuyi, ont fait montre de maladresses congénitales.

Reste que la compétition se poursuit. Lundi dernier, les Diables-Noirs ont pris l'avi-

on pour l'Afrique du Sud. Et dimanche 3 décembre, ils vont y jouer déjà leur destin contre Sekhukhuné United, pour le compte de la deuxième journée du groupe D (dans l'autre match RS Berkane du Maroc s'est imposé aux dépens de Shekhukhune d'Afrique du Sud : 2-0) de cette compétition. Qui y a pensé il y a deux mois ?

Franck SOUAPIBOU

Stade Malien bat Diables-Noirs (3-1). Buts: Lorry Nkolo (70<sup>e</sup> sur penalty), pour Diables-Noirs ; Amadou Traoré (4<sup>e</sup>), Yoro Diaby (10<sup>e</sup>) et Issah Yakubu (41<sup>e</sup>), pour Stade Malien.

Diables-Noirs: Dhoddy Bis-sila; Alvès Ngakosso Oko (puis Junior Gouari, 65<sup>e</sup>), Janard Mbemba (cap.), Stève Freman Niamathé, Ernest Malonga (puis Lorry Nkolo, 64<sup>e</sup>); Teji Lutonadio (puis Audavy Kibama, 46<sup>e</sup>), Gloire Ngambali (puis Hardy Binguila, 65<sup>e</sup>), Joël Mozeviko; Domi Massoumou, Yann Ngatsé, Jérémie Mbuyi (Jimmy Bayindula, 90<sup>e</sup> +4). Entr.: Cyril Ndonga.

Stade Malien: Ngolo Traoré; Modibo Sissoko, Issah Yakubu, Yoro Diaby, Dramane Traoré; Youssou Coulibaly, Christ Doue, Mamadou Traoré (puis Moro Traoré, 81<sup>e</sup>); Franck Tiessé, Amadou Traoré (Ibrahim Traoré, 81<sup>e</sup>), Daouda Coulibaly. Entr.: Mamadou Koné.

(A suivre)

## FORMATION

## Projet de création d'un institut de football

Un institut de formation de football pourrait voir le jour au Congo dans quelques mois. Le projet, initié par l'ACODES (Association congolaise pour le développement du sport) représentée par son vice-président, Michel Valentin Gbavala Sapoulou, a été présenté le 22 novembre dernier aux autorités nationales.



Les deux ministres lors de la présentation du projet

Le projet de création par l'ACODES d'un institut de formation de football vise à donner au football congolais en déclin depuis plusieurs années maintenant, des bases solides sur le long terme et à contribuer à sa compétitivité, ses résultats actuels étant en deçà des attentes des amoureux du ballon rond. Il s'inscrit, expliquent les responsables de cette association, « dans la volonté nationale d'amélioration et le développement du sport dans notre pays, et en particulier, le développement du football ». Selon eux, « l'Institut aiderait à former les enfants depuis leur bas âge au niveau des écoles et à organiser des tournois nationaux interscolaires pour permettre la détection des jeunes talents et la constitution d'une pépinière de jeunes joueurs ».

Pour mener à bien ce projet, l'ACODES compte impliquer les ministères de la Jeunesse et des sports, de la Santé et de la population et de l'Enseignement. D'où la présence du ministre en charge des Sports Hugues Ngouelondélé et son homologue de l'Enseignement Jean-Luc Mouthou, lors de la présentation du projet. Par le biais de leurs départements ministériels, l'association espère ramener l'enthousiasme sportif dans les écoles, créant ainsi une voie pour identifier et développer les talents précoces. « Nous envisageons de revitaliser le sport dans les écoles, parce que tous les grands joueurs que nous avons connus ont été détectés à l'occasion des Jeux de l'ONSSU. Il faut reprendre ces activités au niveau scolaire pour pouvoir détecter les talents », a déclaré Michel Valentin Gbavala Sapoulou.

Pour matérialiser son ambition au Congo, l'ACODES s'est tournée vers une figure historique du football français, Mohamed Belkacemi, conseiller technique national de la Fédération française de football (FFF) et entraîneur principal de la sélection de l'équipe de France U21 Futsal. Un autre acteur, Vincent Ohl, expert en communication et marketing sport, est impliqué dans ce projet dont le lancement est prévu en janvier prochain. Attendez, pour voir.

G.M.

## JEAN-MICHEL MBONO REpond A VOS QUESTIONS

Cet espace est réservé aux questions que les férus du football se posent sur divers sujets. Jean-Michel Mbono "Sorcier", véritable légende vivante du ballon rond congolais et africain, les a répertoriées et y répond volontiers.

\*Le racisme dans le football, qu'en dites-vous ?

\*\*Jean-Michel Mbono "Sorcier" : Il y a eu dans l'histoire du football de grands joueurs noirs (Pelé, Garrincha, Njoléa, etc.) et de grands joueurs blancs (Maradona,



Platini, Cruyff, etc.). Leur couleur de peau n'était pas un sujet. Elle l'est seulement devenue parce qu'elle symbolise les bouleversements de la population européenne. Le racisme n'est-il pas un acte d'anti-immigrés ? Peut-on nous expliquer le rôle joué par les immigrés dans le football européen ? Peut-on évoquer la question identitaire de la civilisation, celle des Africains et des Européens ? Il faut souligner avec force que le football européen, le sport en général, ne saurait se passer en football, des Africains. Il faut le reconnaître : le football comme d'autres sports en Europe, a besoin des Africains. A titre d'exemple :

-L'homme le plus rapide de l'histoire : Bolt, le Jamaïcain ;  
-Le meilleur basketteur de l'histoire : Michael Jordan, l'Américain ;  
-La meilleure championne en tennis : Serena Williams, l'Américaine ;  
-Le meilleur boxeur de l'histoire : Mohamed Ali, l'Américain ;  
-Le meilleur footballeur de tous les temps : Pelé, le Brésilien.

## CHAMPIONNAT NATIONAL LIGUE 1

## Round d'observation

On en était à la troisième journée, la semaine passée. Mais c'est encore et toujours le round d'observation. Les équipes se cherchent encore. Pour preuve : les résultats inattendus et des scores étonnants.

Lors de la journée inaugurale, 7 buts seulement ont été inscrits. Pour le compte de la deuxième journée, les attaquants n'ont marqué à peine que 6 buts. Lors de la troisième journée, ils ont logé 9 fois le ballon dans les filets, bien que celle-ci a été sevrée du match Diables-Noirs-AS Vegas.

Voici récapitulés, les résultats de la deuxième et la troisième journées :

AS JUK-AS Cheminots (0-2), AS Vegas-FC Nathaly's (0-0), Diables-Noirs-Inter Club (0-0), Etoile du Congo-FC Kondzo (0-0), V.Club-Mokanda-AC Léopards (0-2), CARA-AS BNG (0-1), JST-AS Otohô (0-1), AS BNG-JST (0-2), AS Otohô-AS JUK (0-0), Etoile du Congo-CARA (0-0), VG.Club-Mokanda-FC Nathaly's (2-1), AS Cheminots-Inter Club (2-1), AC Léopards-FC Kondzo (1-0).

## REMERCIEMENTS

Déjà plus d'un (1) mois depuis que notre enfant, sœur, nièce, petite fille, collègue et amie BOUKA BIONA Mathas Martella nous a quittés.

Ses parents vous disent Merci pour la compassion que vous avez manifestée à leur égard dans ces

moments de profonde douleur.

Aussi, vous expriment-ils du fond du cœur leur profonde gratitude pour votre assistance multiforme. Une messe est demandée en sa mémoire le dimanche 03 décembre 2023 à 11h00 à l'église Jésus Ressuscité et de la Divine Miséricorde au Plateau des 15 ans.

